



STRATÉGIE 2030:

UN PLAN D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE



L'IMMIGRATION
FRANCOPHONE
EN ALBERTA



Ce plan a été réalisé par :



Consultants en gestion
Management Consulting

Tel: (613) 741-4655 235 Chemin Montréal
Fax: (613) 749-2252 Suite 209, Ottawa,
ronaldb@bisson.ca Ontario, K1L 6C7
<http://www.bisson.ca>

Ce plan a été financé par :



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Ce plan a été développé en 2010. Ce document a été imprimé en mars 2011.

Edmonton, le 15 février 2011

Chers responsables communautaires,

Objet : Plan d'engagement communautaire pour une immigration réussie et la construction d'une communauté plurielle de langue française en Alberta

Bonjour,

Au cours de la dernière année, nous avons cheminé ensemble dans l'élaboration d'un plan d'engagement communautaire pour une immigration réussie et la construction d'une communauté plurielle de langue française en Alberta.

Avec l'accompagnement du consultant Ronald Bisson et d'un comité de pilotage hautement dévoué à la cause communautaire, nous avons organisé de larges consultations qui visaient à mettre ensemble nos idées afin de trouver des passerelles efficaces qui nous mèneront vers une collectivité accueillante et rayonnante dont hériteront les générations futures.

Au printemps 2010, le Conseil d'administration provincial de l'ACFA a reçu le rapport du consultant, l'a accepté et y a apporté une réponse que vous trouverez en annexe du présent document. La réponse apporte des ajustements mineurs aux recommandations et propose un recrutement graduel et ciblé d'immigrants francophones.

Votre contribution est essentielle pour la réussite de cet important engagement communautaire. Je suis persuadée que si nous agissons en synergie à travers des actions concertées nous bâtirons une communauté forte et vibrante dont nous serons tous fiers.

Veuillez recevoir, madame, monsieur, mes plus sincères salutations,

La présidente,



Dolorèse Nolette

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	6
LES RECOMMANDATIONS.....	8
DÉFINITIONS.....	12
1. LE CONTEXTE NATIONAL EN MATIÈRE D'IMMIGRATION DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE.....	14
2. LE CONTEXTE DU PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ALBERTA.....	15
3. LES COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION.....	16
4. PARTIE 1 : LE PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE EN ALBERTA ET CONCLUSIONS.....	17
4.1. Les données démographiques.....	17
4.2. La conclusion de l'analyse démographique – quatre grands axes d'action.....	23
5. PARTIE 2 : LE PORTRAIT DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE EN ALBERTA.....	24
5.1. L'immigration totale en Alberta de 1999 à 2008.....	24
5.2. Le portrait de l'immigration francophone en Alberta – immigration totale et immigration récente.....	25
6. PARTIE 3 : L'IMMIGRATION FRANCOPHONE – UN CHOIX COMMUNAUTAIRE ET UN PROCESSUS CONSCIENT.....	29
6.1. Un choix communautaire.....	29
6.2. Les incidences du choix proposé en immigration – un énoncé de valeurs de la nouvelle francophonie albertaine.....	30
7. PARTIE 4 : LA CIBLE COMMUNAUTAIRE EN IMMIGRATION FRANCOPHONE - 2010-2030.....	34
8. PARTIE 5 : LES DÉFIS À RELEVER.....	37
9. PARTIE 6 : LES AXES D'ACTION.....	40
9.1. Mieux intégrer les immigrants francophones déjà présents en Alberta.....	40
9.2. Mettre en place une infrastructure adéquate d'accueil et d'établissement d'immigrants et de réfugiés francophones.....	41
9.3. Mettre en place un système d'enseignement de l'anglais langue d'usage pour les immigrants francophones.....	43
9.4. Mettre en place les services pour assurer l'enracinement à long terme des immigrants francophones.....	43
9.5. Développer le prototype d'une communauté modèle : Calgary.....	44
10. PARTIE 7 : LA GOUVERNANCE DE L'INITIATIVE.....	45
11. CONCLUSION.....	48
ANNEXE.....	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Population selon les groupes d'âge, le poids démographique et le poids générationnel.....	18
Tableau 2 - Taux de transmission du français d'une génération à l'autre, Alberta, 2001.....	22
Tableau 3 - Immigration totale en Alberta - 1999-2008.....	24
Tableau 4 - Population immigrante totale, population des nouveaux immigrants (2001-2006), par PLOP, Alberta.....	25
Tableau 5 - Population de 0 à 14 ans selon les groupes de minorités visibles.....	26
Tableau 6 - Population des nouveaux immigrants francophones (2001-2006), par groupes d'âge et par lieu de naissance, Alberta.....	27
Tableau 7 - Immigration totale - Alberta - PLOP - d'avant 1961 jusqu'en 2006.....	28
Tableau 8 - Population totale de 15 ans et plus avec titres scolaires du niveau postsecondaire selon le lieu des études.....	30
Tableau 9 - Différence en pourcentage du groupe linguistique - total et par catégorie d'âge - migrants et immigrants - PLOP anglais et PLOP français.....	32
Tableau 10 - Période d'immigration francophone, Alberta.....	36
Tableau 11 - Population francophone de l'Alberta et des villes de Calgary et d'Edmonton, selon le statut d'immigrant et le lieu de naissance.....	39
Tableau 12 - Localités de l'Alberta comptant 15 nouveaux immigrants francophones ou plus - Recensement 2006.....	39

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Pourcentage de francophones sur le total de chaque cohorte d'âge - Alberta - 2006 - PLOP.....	20
Figure 2 - Poids générationnel de chaque cohorte - population francophone et anglophone - PLOP - Alberta - 2006.....	21

SOMMAIRE

Les communautés francophones en situation minoritaire connaissent un essor remarquable dans plusieurs domaines depuis une vingtaine d'années, notamment dans les domaines de l'éducation, du développement communautaire, de l'économie, de la santé et de la justice. À travers le Canada, ces communautés ont commencé à déployer des efforts marqués dans le domaine de l'immigration depuis une dizaine d'années environ. L'origine de ces efforts remonte à 1991, lorsque la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) publie l'étude *Les communautés francophones et acadiennes face au pluralisme*, réalisée par Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill. Cette étude marque le début d'une ouverture sur une francophonie plus vaste, de même qu'une reconnaissance de l'importance de la diversité et de l'immigration au sein des communautés.

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) a retenu les services de notre firme pour accompagner la communauté dans l'élaboration d'un plan d'action. Ce plan devra être en mesure de démontrer :

- la définition d'une stratégie en immigration francophone;
- la définition d'un cadre de communication et de concertation;
- la précision des rôles : qui fait quoi pour assurer une meilleure intégration des nouveaux arrivants et coordonner la prestation des services;
- les mécanismes d'évaluation de l'impact des actions sur le terrain;
- les mécanismes d'adaptation des stratégies conséquentes aux évaluations;
- les mécanismes pour construire une vraie communauté multiculturelle.

Ce plan d'action a été construit à l'aide de la méthodologie suivante.

- Nous avons effectué une revue de la documentation pertinente.
- Nous avons préparé une analyse démographique et linguistique en utilisant les données du recensement de 2006.
- Nous avons tenu deux séances de réflexion en septembre 2009 avec une cinquantaine d'intervenants communautaires francophones à Calgary et Edmonton.
- Nous avons tenu deux séances de travail avec le groupe de travail en immigration.
- Nous avons organisé une discussion avec quelque 50 personnes dans le cadre d'un atelier en immigration organisé durant le Rond Point 2009.
- Nous avons analysé en détail les statistiques fournies par les deux centres d'accueil francophones, soit ceux d'Edmonton et de Calgary.
- Nous avons eu des conversations avec différents chefs de file pour approfondir notre connaissance des dynamiques en matière d'immigration dans la province.

- L'ébauche finale du plan d'action a été présentée à une trentaine de chefs de file communautaires le 27 mars 2010. Le plan final tient compte des commentaires émis et des consensus dégagés lors de cette séance.

Le plan d'action constitue une recommandation de la part de la firme à la communauté, par l'entremise de l'ACFA. Le plan appartient donc à l'ACFA.

Le positionnement de l'immigration francophone sur le grand échiquier de la francophonie en Alberta

Une analyse des données des recensements de 2001 et de 2006 confirme que la communauté francophone en Alberta est fragilisée sur le plan démographique. Le français est transmis comme langue maternelle à 27 % des jeunes dont au moins un des deux parents est de langue maternelle française. Quant au poids démographique de chaque groupe d'âge francophone sur la population totale de chaque groupe d'âge, il est passé de 3 % pour la génération née dans les années 1950 à moins de 1 % pour la génération née depuis 1996.

Le plan propose de positionner l'immigration francophone comme l'un de quatre grands axes d'action distincts, mais complémentaires, destinés à contribuer à l'épanouissement à long terme de la communauté.

1. Un premier axe doit cibler les familles dont les deux parents sont francophones.
2. Un second axe doit viser les familles interlinguistiques, dont le nombre augmente constamment.
3. Un troisième axe doit cibler l'immigration primaire et s'inscrit dans la lignée des réflexions nationales lancées par le Commissaire aux langues officielles et la FCFA durant les années 1990. Dans cet axe d'action, les responsables communautaires doivent viser à augmenter l'immigration primaire francophone pour renforcer la vitalité de la francophonie en Alberta et contribuer à l'épanouissement de la province dans son ensemble et sur tous les plans – démographique, culturel, économique et social. La stratégie doit en même temps prévoir la mise en œuvre d'initiatives qui contribueront au plein épanouissement des immigrants francophones en terre albertaine sur tous les plans. Une stratégie gagnante visera donc à valoriser les bénéfices mutuels dont peuvent jouir les communautés immigrantes et les communautés non immigrantes francophones en Alberta. Le terme « immigration primaire » est utilisé pour désigner les immigrants francophones qui choisissent l'Alberta comme province de destination avant le départ de leur pays d'origine. Le terme « immigration secondaire » est utilisé pour désigner les immigrants francophones qui se sont installés d'abord dans une autre province et ont déménagé en Alberta par la suite.
4. Un quatrième axe doit viser la majorité de langue anglaise et voir

au développement d'un climat favorable à l'épanouissement de la francophonie en Alberta.

L'immigration primaire : un processus planifié

Ce plan d'action vise uniquement l'immigration primaire. L'immigration francophone en Alberta n'est pas un phénomène nouveau; l'Alberta accueille des immigrants francophones au même titre que des immigrants anglophones depuis de nombreuses années. En 2006, les immigrants francophones représentaient 16 % de la population francophone totale en Alberta, soit quelque 10 695 personnes. Il s'agit surtout d'un phénomène urbain puisque 48 % de ces personnes vivent à Calgary et 32 % vivent à Edmonton. Ce nombre comprend les francophones faisant partie tant de l'immigration primaire que de l'immigration secondaire. La nouveauté proposée par le plan d'action est que l'immigration primaire francophone fasse l'objet d'un processus planifié visant à mettre en place les moyens nécessaires pour en augmenter le nombre d'une part, et à favoriser une immigration réussie en français, d'autre part.

Pourquoi augmenter le nombre d'immigrants primaires francophones? Parce que, même si celui-ci est récemment en hausse, l'immigration francophone ne constitue qu'environ 1 % du total annuel des immigrants s'étant établis en Alberta au cours des années, soit de 200 à 300 personnes immigrantes francophones chaque année. Pour maintenir le poids démographique de la communauté francophone et renforcer le fait français en Alberta, il faudrait accueillir chaque année environ 1 000 immigrants francophones faisant partie de l'immigration primaire.

Une première incidence d'un tel choix communautaire : un énoncé de valeurs de la nouvelle francophonie albertaine

La communauté francophone en Alberta a subi et connaîtra encore de grandes transformations, et ce, à tous les points de vue, tant au niveau du lieu de provenance et de la culture des personnes qui s'identifient comme francophones qu'au niveau des rêves et des aspirations des populations qui s'expriment en français. La population immigrante et la population migrante d'ailleurs au Canada semblent avoir atteint une masse critique qui occasionnera de grands changements dans la façon de faire les choses dans la communauté francophone en Alberta. Les analyses effectuées durant la préparation du plan d'action permettent de croire que l'identité même de la communauté francophone en Alberta ainsi que la composition de son leadership sont en voie de redéfinition. Vu l'importance des nombres proposés dans ce plan d'action, le leadership actuel et les membres de la communauté devront engager un dialogue soutenu pour se redéfinir collectivement et déterminer les nouvelles valeurs et les nouvelles aspirations qui les uniront.

Les défis à relever

Trois organismes ont organisé un colloque sur l'intégration des immigrants francophones dans l'Ouest du Canada les 29 février et 1er mars 2008. Il s'agit du Centre d'accueil et d'établissement d'Edmonton, de l'Institut d'études canadiennes de l'Université de l'Alberta et de l'Institut pour le patrimoine de la francophonie de l'Ouest canadien. En août 2008, la firme Évaluation Plus et M. Paulin Mulatris, professeur adjoint au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, ont publié un document intitulé Enquête sur l'immigration francophone en Alberta. En tout, 32 organismes et 190 personnes ont participé à cette étude, par l'entremise de questionnaires écrits et d'entrevues. Le colloque, l'enquête et les recherches menées pour la préparation du plan d'action ont confirmé que, pour assurer une immigration francophone réussie, d'importants défis devront être relevés au cours des prochaines années, notamment les suivants :

1. Changements culturels, communauté et diversité :

Dans la communauté d'accueil, les immigrants «se frottent» à des personnes aux traits identitaires marqués par une insécurité démographique et culturelle et une résistance à l'inconnu. Le dialogue interculturel sera un défi considérable.

2. L'emploi :

L'intégration sur le marché du travail est un défi considérable pour de nombreux immigrants francophones.

3. L'apprentissage accéléré de l'anglais :

La connaissance de l'anglais est une exigence pour vivre et travailler en Alberta. Le défi est d'assurer que les immigrants francophones puissent apprendre l'anglais rapidement pour mieux s'intégrer au marché du travail en Alberta, tout en s'identifiant à la communauté d'accueil francophone et en développant un sens d'appartenance.

4. L'école, les jeunes et le personnel scolaire :

Les écoles qui accueillent les enfants immigrants vont vivre des défis particuliers. D'abord, le poids proportionnellement élevé des immigrants chez les enfants d'âge scolaire fait en sorte que le système scolaire francophone connaîtra des pressions importantes auxquelles il devra répondre rapidement par des changements. Les membres du personnel présents au colloque ont indiqué qu'ils se sentent mal préparés et débordés par l'immigration.

5. L'accès à des services d'accueil en français :

L'accueil initial est un des facteurs déterminants d'une immigration réussie. Il est nécessaire de bien aiguiller les nouveaux arrivants, notamment vers les services de soutien, l'emploi, les services de santé, le logement, le soutien spirituel et les lieux d'apprentissage de l'anglais.

6. Les dynamiques rurales/urbaines de la communauté francophone:

Les populations francophones des deux grandes villes de la province constituent 53,7 % de la population francophone albertaine et accueillent 80,4 % de ses immigrants francophones.

LES RECOMMANDATIONS

Le plan d'action propose sept recommandations.

Recommandation 1 :

Que la communauté francophone s'inscrive dans un processus conscient à long terme qui vise à renforcer par l'immigration le poids démographique proportionnel de la francophonie en Alberta.

Recommandation 2 :

Que l'ACFA engage un processus de dialogue en vue de développer un énoncé de valeurs en matière d'immigration qui reflétera les réalités, les croyances et les aspirations de toutes les diverses populations francophones de l'Alberta. Cet énoncé décrira les conditions propices à la pleine inclusion de ces populations francophones au sein d'un espace francophone, interculturel et solidaire, afin qu'elles soient une part intégrante des sociétés albertaine et canadienne.

Étant donné la grande diversité des communautés francophones déjà installées en Alberta, provenant tant d'ailleurs au Canada que d'autres pays, l'adoption d'un tel énoncé de valeurs est présentée comme une condition sine qua non du succès du plan d'immigration.

Recommandation 3 :

Que la communauté francophone se fixe l'objectif de recevoir, d'installer et d'enraciner environ 1 000 immigrants francophones en Alberta chaque année, provenant de la catégorie immigration primaire, et ce, au moins pour les vingt prochaines années.

Recommandation 4 :

Que la cible d'environ 1 000 immigrants francophones par année soit atteinte graduellement, en passant d'environ 200 personnes par année en 2010 à 400 par année en 2015, à 600 par année en 2020 et à 1 000 par année à compter de 2025.

Recommandation 5 :

Le plan d'action recommande la mise en œuvre de cinq axes d'action en immigration et donne des exemples de dossiers à implanter sous chaque axe.

Axe 1 : Mieux intégrer les immigrants francophones déjà présents en Alberta.

Il sera nécessaire d'assurer une immigration réussie pour les immigrants francophones déjà présents dans la province avant de déployer des efforts pour en augmenter le nombre, sinon le plan d'action ne fera qu'augmenter les frustrations.

Voici des exemples de dossiers :

- Instaurer un dialogue communautaire portant sur les incidences de la transformation démographique de la francophonie en Alberta :

Les immigrants déjà sur place doivent sentir qu'ils sont invités à participer activement à la nouvelle francophonie plurielle qui est en gestation et qui prendra de l'ampleur au cours des vingt prochaines années.

- Élaborer un message public et le diffuser largement :
Le leadership de la francophonie doit faire connaître les nouvelles réalités et la nouvelle vision de cette francophonie en Alberta. À ce jour, il s'agit surtout d'un phénomène urbain. Les transformations connues dans les milieux urbains atteindront éventuellement toutes les régions de l'Alberta où vivent des francophones.

- Dans les conseils scolaires de langue française, élaborer, mettre en œuvre et évaluer une politique qui tiendra pleinement compte de la nouvelle francophonie plurielle en Alberta :

Les expériences vécues ailleurs au Canada permettent de comprendre que les enjeux propres à l'immigration convergent tôt ou tard vers les systèmes scolaires. Le plan recommande que les conseils scolaires de langue française en Alberta agissent de façon proactive et mettent en œuvre un cadre de politique publique qui deviendra un des piliers du plan d'action en immigration.

Axe 2 : Mettre en place une infrastructure adéquate d'accueil et d'établissement d'immigrants et de réfugiés francophones.

La phase d'accueil et d'établissement initial commence le jour de l'arrivée de l'immigrant en Alberta. Cette phase dure environ six mois. Pour atteindre l'objectif communautaire en immigration, il sera nécessaire que, dès leur arrivée, les immigrants sentent qu'un système francophone efficace est en place pour les accueillir et les appuyer dans leur projet d'immigration individuel et familial.

Les tendances du passé laissent prévoir que les quelque 1 000 immigrants francophones que l'on veut attirer en Alberta auront les caractéristiques suivantes:

- environ 250 seront des enfants âgés de 0 à 14 ans;
- environ 150 seront des adolescents et de jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans;
- environ 550 seront des adultes âgés de 25 à 44 ans;
- environ 50 seront âgés de 45 ans et plus.

De ce total :

- environ 500 s'installeront à Calgary;
- environ 300 s'installeront à Edmonton;
- environ 200 s'installeront ailleurs dans la province.

En tenant compte du bassin potentiel d'immigrants francophones, il est possible de prévoir, que parmi ces 1 000 immigrants :

- environ 400 seront d'origine africaine;
- environ 300 seront d'origine européenne;
- environ 200 seront originaires de l'Asie et du Moyen-Orient;
- environ 100 proviendront d'autres régions.

Le plan propose la création d'un guichet unique pour l'accueil et l'établissement initial des immigrants francophones. Le guichet sera unique, mais sera doté de deux points de services principaux, à Calgary et à Edmonton. Ces points desserviront respectivement le Sud et le Nord de la province. À ce stade de la démarche, il est possible de prévoir l'établissement de services satellites dans certaines régions, en fonction du nombre d'immigrants francophones qui pourraient s'installer à l'extérieur de Calgary ou d'Edmonton.

Le guichet unique organisera les services suivants :

- Une inscription commune, conçue et utilisée par tous les fournisseurs de services francophones, afin d'éviter à une personne immigrante de devoir toujours répéter les mêmes informations chaque fois qu'elle a recours à un nouveau service en français. Cette inscription ne remplace pas les données que doivent collecter les fournisseurs de services pour faire rapport à leurs différents bailleurs de fonds.
- Une évaluation unique des acquis et des compétences des immigrants. Cette évaluation unique sera reconnue par tous les fournisseurs de services francophones,

incluant les écoles françaises et le Campus Saint-Jean. Ainsi, tout immigrant francophone ne fera évaluer ses compétences et acquis qu'une seule fois.

- Un service d'orientation unique. Il est essentiel que la personne immigrante reçoive les mêmes informations exactes et à jour chaque fois qu'elle discute avec un organisme qui cherche à l'orienter, que ce soit vers le logement, les services de santé, les services gouvernementaux, les services communautaires ou tout autre service.

- L'accueil et l'établissement des réfugiés francophones. Une partie de l'immigration francophone sera composée de personnes réfugiées parrainées par le gouvernement fédéral. Il est impossible d'estimer le nombre de personnes de cette catégorie de nouveaux arrivants puisqu'il varie selon certaines circonstances dans de nombreux pays. Cela dit, on sait que l'Alberta a accueilli 20 434 réfugiés entre 1999 et 2008. Le nombre annuel de réfugiés a fluctué entre 1 532 et 2 574 au cours des années 2000 à 2008. Selon les statistiques fournies par les centres d'accueil, on remarque qu'un certain pourcentage de ces réfugiés sont francophones. L'accueil et l'établissement des réfugiés parrainés par le gouvernement fédéral présentent des défis, mais aussi des avantages, dont la possibilité de développer des infrastructures d'accueil offrant un plus grand éventail de services.

Axe 3 : Mettre en place un système d'enseignement de l'anglais langue d'usage pour les immigrants francophones.

Il va de soi que tous les immigrants francophones devront maîtriser l'anglais pour assurer une immigration réussie en Alberta. Comme bien d'autres francophones en Alberta, les immigrants francophones vivront en français, mais devront gagner leur vie, entièrement ou partiellement, en anglais. De même, il va de soi qu'il est nécessaire de garder les immigrants francophones dans l'orbite de la francophonie en Alberta, sans quoi ils pourraient être rapidement intégrés, pour ne pas dire assimilés, à la majorité anglophone. La communauté francophone doit donc développer la capacité d'enseigner rapidement l'anglais aux immigrants francophones. Le plan d'action propose que le nouveau collège communautaire offre ces cours d'anglais partout dans la province.

Axe 4 : Mettre en place les services pour assurer l'enracinement à long terme des immigrants francophones.

En plus de l'accueil initial, la communauté doit prévoir la mise en place de services pour assurer l'enracinement à long terme des immigrants francophones. Toute une série de nouveaux services sont nécessaires à cette fin, et ce, dans différentes sphères d'activité. Les cibles en matière d'immigration primaire permettent d'anticiper l'ampleur des services qui seront nécessaires.

- Services scolaires : Il faut prévoir l'inclusion d'environ 300 nouveaux élèves chaque année dans les garderies et les systèmes scolaires de langue française.
- Services d'emploi et d'entrepreneuriat : En appliquant le taux de participation de la province aux immigrants francophones, il faut prévoir l'insertion d'environ 600 nouveaux immigrants francophones sur le marché du travail en Alberta chaque année. Le plan de croissance de l'immigration francophone sera en lien étroit avec la capacité du marché à assurer l'insertion de ces immigrants.

Il faut prévoir l'organisation de services importants en employabilité en français sur tout le territoire de la province. Le plan d'action recommande que la communauté francophone voie à l'organisation de structures pouvant livrer la totalité des services en employabilité à tous les immigrants francophones sur l'ensemble du territoire de la province et que ces services soient culturellement et linguistiquement appropriés pour les immigrants francophones.

Le plan prévoit qu'il faudra appuyer chaque année la création de quelque 60 à 100 nouvelles entreprises francophones lancées par des immigrants. Le plan d'action propose que le secteur privé francophone en Alberta crée un groupe de travail sur la micro-entreprise des immigrants francophones. De concert avec d'autres partenaires, ce groupe de travail pourrait appuyer les immigrants francophones qui veulent se lancer en affaires.

- Services de santé : Il faut prévoir l'offre de services à 1 000 nouveaux clients francophones chaque année. Environ 40 % seront originaires de pays africains, 30 % de l'Europe, 20 % de l'Asie et du Moyen-Orient et 10 % d'ailleurs dans le monde. Les prestataires de services de santé devront prévoir certains services spécialisés pour desservir cette clientèle.

- Formation en compétences culturelles : Le plan d'action propose l'élaboration de formations en compétences culturelles destinées à la fois aux communautés immigrantes et aux communautés non immigrantes francophones. Une telle formation soutenue est essentielle. L'accent doit être mis notamment sur la richesse qu'offre la diversité à tous les points de vue.

Il est impossible d'estimer combien de migrants interprovinciaux s'installeront en Alberta, faisant partie de l'immigration secondaire, mais les services décrits précédemment s'appliquent aussi à eux. Il faudra trouver des sources supplémentaires de financement pour bien servir cette immigration secondaire.

Axe 5 : Développer le prototype d'une communauté modèle : Calgary.

La ville de Calgary accueille à elle seule presque la moitié des immigrants francophones en Alberta. On peut présumer que cette tendance se maintiendra. Le plan d'action propose une nouvelle vision d'une francophonie plurielle en Alberta, où l'immigration est un des piliers qui contribuent d'une façon importante à l'épanouissement de la communauté. Il sera nécessaire de passer du discours aux actes pour que cette vision devienne une réalité. Il est toujours plus facile d'agir lorsque les gens ont un exemple concret de cette vision devant les yeux. Le plan d'action recommande que la communauté francophone choisisse d'investir les ressources et les énergies nécessaires au cours des prochaines années pour faire de Calgary le prototype de la nouvelle francophonie plurielle envisagée pour l'ensemble de la province.

La gouvernance

Les expériences vécues ailleurs permettent de confirmer qu'un processus directif par lequel un organisme cherche à imposer des actions à d'autres ne fonctionne pas en immigration, pas plus d'ailleurs que dans d'autres domaines. Chaque organisme est autonome dans sa sphère d'activité et chaque organisme dûment structuré dispose de ses propres processus décisionnels. Cela dit, il est tout de même nécessaire que des décisions communautaires soient prises à certains niveaux pour appuyer une immigration réussie.

L'approche proposée pour la gouvernance de la Stratégie 2030 est fondée sur quatre principes :

- tous respectent l'autonomie des organismes dûment

constitués;

- les actions en immigration mises en œuvre par les organismes francophones s'inscrivent à l'intérieur d'un cadre provincial qui a fait l'objet d'un consensus communautaire;
- les décisions opérationnelles en immigration sont prises au plus bas niveau possible – c'est le principe de la subsidiarité;
- la simplicité.

La mise en œuvre du plan d'action conduira à une immigration primaire francophone en nombres importants dans la province. Les modalités de gouvernance que nous proposons devront être évaluées et ajustées au besoin par période de cinq ans, pour tenir compte de l'évolution de l'initiative et des besoins futurs en matière de gouvernance.

Recommandation 6 :

Que le conseil d'administration de l'ACFA soit désigné responsable de la mise en œuvre de la Stratégie 2030.

Raisonnement : Le plan d'action en immigration est fondé sur la prémisse que la communauté francophone en Alberta développera quatre grands axes stratégiques pour appuyer son épanouissement au cours des années à venir. L'ACFA est le porte-parole de l'ensemble de la francophonie en Alberta. Le plan d'action propose qu'à ce titre, l'ACFA soit responsable de la mise en œuvre de l'axe stratégique en immigration puisque cet axe est une partie indissociable du plan global de la francophonie. Les grandes orientations en immigration auront des effets sur les autres grands axes d'action et vice versa.

Il revient à l'ACFA de créer les processus communautaires qui permettront d'atteindre des consensus élargis en matière d'immigration francophone en Alberta. Ces consensus seront formalisés par des résolutions qui seront adoptées durant la tenue des forums délibérants appropriés de l'ACFA. Ces forums sont les seuls endroits prévus où auront lieu des votes collectifs pour orienter l'immigration francophone en Alberta.

Recommandation 7 :

Que l'ACFA appuie le fonctionnement d'un groupe de travail nommé Comité 2030 dont les organismes membres seront responsables de la mise en œuvre de plans d'action propres à l'immigration, à l'intérieur de leurs sphères d'activité respectives.

Raisonnement : Le plan d'action propose de créer un groupe de travail qui sera mandaté pour mettre en œuvre les actions nécessaires à la réalisation de la Stratégie 2030 en immigration, d'où le nom Comité 2030. Ce comité devra rassembler des représentants des organismes qui œuvrent en immigration ainsi que des représentants des différents organismes qui auront un rôle direct à jouer dans la mise en œuvre d'activités en immigration, même si leur mandat ne se limite pas qu'à l'immigration. On peut penser, à titre d'exemples, à la Fédération des conseils scolaires francophones, au Campus Saint-Jean, aux responsables des services d'employabilité et d'entrepreneuriat, aux responsables d'organismes de services à la famille, de services en justice et de services en santé, aux représentants des régions et des communautés immigrantes, en plus des deux centres d'accueil et d'établissement.

Le mandat du Comité 2030 est de rassembler autour de la même table les organismes qui doivent s'entendre pour assurer une immigration francophone réussie. Le Comité 2030 est la jonction stratégique permettant aux organismes francophones d'agir à l'intérieur du cadre provincial et d'agencer leurs plans en matière d'immigration avec ceux des autres organismes. Les membres du Comité 2030 doivent être des personnes appartenant au niveau décisionnel des organismes qu'elles représentent. Ce groupe fonctionnera par consensus. L'ACFA fournira les services de secrétariat au Comité 2030. La présidente ou le président de la FCFA siègera à ce comité.

Le Comité 2030 devra aussi avoir le mandat d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie 2030 et d'en faire rapport périodiquement au conseil d'administration de l'ACFA. Le Comité 2030 sera responsable de préparer des recommandations d'action suite à chaque évaluation. Idéalement, le Comité 2030 mandatera des firmes expertes neutres pour mener les évaluations. Le Comité 2030 aura aussi le mandat de proposer les stratégies de communication qui seront nécessaires auprès de la communauté francophone et du public en général. Selon la nature des communications envisagées, ces stratégies seront implantées par les organismes eux-mêmes ou par l'ACFA.

DÉFINITIONS

Ce document utilise les termes « immigrant francophone » et « immigration francophone ».

Le terme immigrant est défini ainsi par Statistique Canada : Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada.

Aux fins de ce plan d'action, le terme francophone comprend toutes les personnes catégorisées sous la rubrique Première langue officielle parlée (PLOP) telle que définie par Statistique Canada. (Source : <http://www.statcan.gc.ca/concepts/definitions/language-langue05-fra.htm> - page consultée le 1er mars 2010.)

La méthode utilisée pour déterminer cette variable est décrite dans les règlements concernant l'utilisation des langues officielles pour la prestation de services au public et tient d'abord compte de la connaissance des deux langues officielles, puis de la langue maternelle, et enfin, de la langue parlée à la maison (c.-à-d. la langue parlée le plus souvent à la maison).

Pour l'établissement de la variable, à la question concernant la connaissance des langues officielles, les personnes qui indiquent pouvoir soutenir une conversation en français seulement se voient attribuer le « français » comme première langue officielle parlée. Les personnes qui déclarent pouvoir soutenir une conversation en anglais seulement se voient attribuer l'« anglais » comme première langue officielle parlée.

Les réponses aux questions sur la langue maternelle et la langue parlée à la maison servent par la suite à établir la première langue officielle parlée par les personnes qui déclarent parler à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation, ou qui déclarent qu'elles ne peuvent parler ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. De façon plus particulière, la catégorie « français » comprend les personnes (non encore classées) dont la langue maternelle est le français seulement, ou encore le français et au moins une langue non officielle. La catégorie « anglais » comprend les personnes (non encore classées) dont la langue maternelle est l'anglais seulement, ou l'anglais et au moins une langue non officielle.

Dans le cas des personnes qui ne sont pas classées selon les

critères qui précèdent, celles qui parlent le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle le plus souvent à la maison sont classées dans la catégorie « français ». Les personnes sont classées dans la catégorie « anglais » lorsque l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle sont parlés le plus souvent à la maison.

Les personnes sont classées dans « anglais et français » lorsqu'elles parlent à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et lorsque leur langue maternelle et leur langue parlée à la maison sont à la fois l'anglais et le français, ou ni l'anglais, ni le français.

Les règles de dérivation attribuent des langues particulières aux personnes, comme suit.

Anglais

Cette catégorie comprend :

1. les personnes qui parlent suffisamment bien l'anglais pour soutenir une conversation et qui ne peuvent soutenir une conversation en français;
2. les personnes qui parlent à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation dont l'anglais est la langue maternelle, ou une de leurs langues maternelles avec une autre langue que le français;
3. les personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français suffisamment bien pour soutenir une conversation dont l'anglais est la langue maternelle, ou une de leurs langues maternelles avec une autre langue que le français;
4. les personnes qui ne sont pas classées selon les critères qui précèdent, qui parlent à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont la principale langue parlée à la maison est l'anglais ou l'anglais et une autre langue que le français; et
5. les personnes qui ne sont pas classées selon les critères qui précèdent, qui ne parlent ni l'anglais ni le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont la principale langue parlée à la maison est l'anglais ou l'anglais et une autre langue que le français.

Français

Cette catégorie comprend :

1. les personnes qui parlent suffisamment bien le français pour soutenir une conversation et qui ne peuvent soutenir une conversation en anglais;
2. les personnes qui parlent à la fois le français et l'anglais suffisamment bien pour soutenir une conversation dont le

français est la langue maternelle, ou une de leurs langues maternelles avec une autre langue que l'anglais;

3. les personnes qui ne parlent ni l'anglais ni le français suffisamment bien pour soutenir une conversation dont le français est la langue maternelle, ou une de leurs langues maternelles avec une autre langue que l'anglais;

4. les personnes qui ne sont pas classées selon les critères qui précèdent, qui parlent à la fois le français et l'anglais suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont la principale langue parlée à la maison est le français ou le français et une autre langue que l'anglais; et

5. les personnes qui ne sont pas classées selon les critères qui précèdent, qui ne parlent ni l'anglais ni le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont la principale langue parlée à la maison est le français ou le français et une autre langue que l'anglais.

Anglais et français

Cette catégorie comprend :

1. les personnes qui parlent à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont les langues maternelles et les principales langues parlées à la maison sont à la fois l'anglais et le français;

2. les personnes qui parlent à la fois l'anglais et le français suffisamment bien pour soutenir une conversation et dont les langues maternelles et les principales langues parlées à la maison ne sont ni l'anglais ni le français.

Dans les tableaux statistiques de ce rapport, nous avons additionné les catégories PLOP français et PLOP anglais et français pour obtenir un Total français puisque les statistiques révèlent qu'une proportion importante des personnes inscrites dans la catégorie PLOP français et anglais sont immigrantes. Ces personnes utilisent des services en français et leurs enfants sont admis aux écoles françaises.

1. Le contexte national en matière d'immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire

Les communautés francophones en situation minoritaire connaissent un essor remarquable dans plusieurs domaines depuis une vingtaine d'années, notamment ceux de l'éducation, du développement communautaire, de l'économie, de la santé et de la justice.

Ces communautés ont commencé à déployer des efforts marqués dans le domaine de l'immigration depuis une dizaine d'années environ. L'origine de ces efforts remonte à 1991, lorsque la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) a publié l'étude *Les communautés francophones et acadiennes face au pluralisme*, réalisée par Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill. Cette étude marque le début d'une ouverture sur une francophonie plus vaste, de même qu'une reconnaissance de l'importance de la diversité et de l'immigration au sein des communautés.

Au cours de l'année 1999, la FCFA du Canada a organisé un processus de réflexion approfondie sur l'avenir des communautés francophones et acadiennes et a initié un rapprochement à grande échelle avec les autres composantes de la société canadienne. Sous la rubrique *Dialogue*, ce processus s'est échelonné jusqu'en 2001. Le projet *Dialogue* a révélé l'importance du potentiel de l'immigration pour l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire et en a fait un volet fondamental.

En mars 2002, le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada annonçait la création du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire (Comité directeur), qui réunit des représentants communautaires, des employés-cadres de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et des représentants d'autres ministères fédéraux et provinciaux.

Le Commissariat aux langues officielles (CLO) a aussi contribué à l'avancement de l'immigration dans les communautés. En 2001 et 2002, le CLO a publié

deux études de fond sur la question, *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité* et *L'immigration et les langues officielles : obstacles et possibilités* qui se présentent aux immigrants et aux communautés. En 2002, des dispositions linguistiques importantes ont été introduites dans la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

En novembre 2003, le Comité directeur a rendu public le Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire (Cadre stratégique) qui propose cinq objectifs :

1. Accroître le nombre d'immigrants d'expression française de manière à augmenter le poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire.
2. Améliorer la capacité d'accueil des communautés francophones en situation minoritaire et renforcer les structures d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants d'expression française.
3. Assurer l'intégration économique des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire en particulier.
4. Assurer l'intégration sociale et culturelle des immigrants d'expression française au sein de la société canadienne et des communautés francophones en situation minoritaire.
5. Favoriser la régionalisation de l'immigration francophone.

Fort de ces expériences, le Comité directeur a publié le Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire en septembre 2006 pour accroître et mieux concerter les efforts en vue d'atteindre les cinq objectifs établis dans le Cadre stratégique.

2. Le contexte du plan d'action en immigration francophone en Alberta

En novembre 2004, l'ACFA a mis sur pied un Comité stratégique du secteur immigration. La gestion du dossier immigration se fait à l'intérieur d'un réseau local en matière d'immigration constitué des composantes suivantes :

- une structure de concertation, le Comité stratégique sur l'immigration;
- une coordonnatrice provinciale;
- des structures d'accueil et d'établissement (une pour le Nord de l'Alberta et une autre pour le Sud de la province);
- d'autres organismes qui développent des initiatives vouées à l'intégration des nouveaux arrivants.

La structure de concertation établit la politique générale à suivre dans le développement du dossier immigration en vue d'atteindre les objectifs du Plan stratégique pour favoriser l'immigration dans les CFSM. C'est dans ce cadre que le Comité stratégique a élaboré un plan d'action du secteur immigration :

- Les structures d'accueil s'occupent de l'accompagnement des nouveaux arrivants dans le but ultime d'une meilleure installation et d'une meilleure intégration.
- La coordonnatrice provinciale est chargée de la mise en exécution du plan d'action, et ce, conformément aux orientations tracées par le Comité stratégique.
- Le rôle de coordination se fait à travers le regroupement des intervenants et la concertation des efforts à l'échelle provinciale, afin de veiller à l'épanouissement du nouvel arrivant et enfin parvenir à le retenir en Alberta.

Jusqu'à ce jour, les actions en immigration francophone en Alberta s'articulent autour des axes suivants.

A) Actions régulières

- Coordination de la réalisation du plan d'action sur le plan provincial, plan d'action ayant été adopté par le Comité stratégique du secteur immigration, organe qui trace les orientations du secteur.

- Accompagnement des immigrants francophones par les organismes pourvoyeurs de services.

B) Actions à court et à long termes

Les actions à court et à long termes étaient basées sur les trois impacts suivants :

- Préparer le terrain de sorte que l'espace interculturel franco-albertain renforce activement une meilleure connaissance et une appréciation de la diversité culturelle.
- Passer de la volonté à l'action de sorte que les pratiques des intervenants institutionnels et communautaires soient adaptées en vue d'une meilleure intégration des nouveaux arrivants au sein de communautés cohésives à travers la province.
- Établir des partenariats publics-communautaires : il est souhaité que les paliers gouvernementaux et paragouvernementaux respectent la particularité de la communauté francophone de l'Alberta en tant que partenaire dans l'immigration.

À ce jour, la communauté s'est surtout investie dans des activités touchant au premier impact. Ainsi, la communauté a réalisé un colloque sur l'intégration des nouveaux arrivants et un état des lieux qui ont donné l'occasion à différents partenaires d'exprimer leurs perspectives et recommandations. Cet état des lieux a fait remarquer que l'immigration francophone en Alberta connaît beaucoup d'intervenants déjà engagés, mais qui interviennent dans un cadre qui gagnerait à être mieux défini.

3. Les composantes du plan d'action

L'ACFA, porteur du dossier de l'immigration francophone, a retenu les services de notre firme pour accompagner la communauté dans l'élaboration d'un plan d'action qui interpellera différents intervenants et dont la réalisation sera appuyée par un cadre de collaboration et d'imputabilité.

Ce plan doit mettre clairement en évidence :

- la définition d'une stratégie en immigration francophone;
- la définition d'un cadre de communication et de concertation;
- la précision des rôles : qui fait quoi pour assurer une meilleure intégration des nouveaux arrivants et coordonner la prestation des services;
- les mécanismes d'évaluation de l'impact des actions sur terrain;
- les mécanismes d'adaptation des stratégies conséquentes aux évaluations;
- les mécanismes pour construire une vraie communauté multiculturelle.

Ce plan d'action a été construit à l'aide de la méthodologie suivante.

- Nous avons effectué une revue complète de la documentation pertinente, notamment les actes du colloque L'intégration des immigrants francophones dans l'Ouest du Canada, tenu les 29 février et 1^{er} mars 2008 (Mulatris, Paulin) et le rapport final, première et deuxième parties de l'Enquête sur l'immigration francophone en Alberta, août 2008 (Évaluation Plus inc. et Mulatris, Paulin).
- Nous avons préparé une analyse démographique et linguistique en utilisant les données du recensement de 2006.
- Nous avons tenu deux séances de travail avec le groupe de travail en immigration.
- Nous avons tenu deux séances de consultation en septembre 2009 avec environ 50 différents intervenants communautaire dont une à Calgary et l'autre à Edmonton.
- Nous avons organisé une discussion avec quelque 50 personnes dans le cadre d'un atelier en immigration organisé durant le Rond Point 2009.
- Nous avons analysé en détail les statistiques

fournies par les deux centres d'accueil francophones, soit ceux d'Edmonton et de Calgary.

- Nous avons eu des conversations avec différents chefs de file pour approfondir notre connaissance des dynamiques en matière d'immigration dans la province.
- Nous avons tenu une séance de validation du plan d'action le 27 mars 2010. Quelque 25 chefs de file communautaire ont revu l'ébauche finale et ont donné leurs perspectives concernant l'approche proposée et les recommandations. Le plan d'action tient compte de ces propos.

Le plan d'action est une suite aux travaux antérieurs; il pousse la réflexion encore plus loin en tenant compte des résultats des consultations et des analyses. Il est constitué des sept parties suivantes.

- La **partie 1** présente la situation démographique de la communauté francophone en Alberta et tire des conclusions à cet égard.
- La **partie 2** présente le portrait de l'immigration francophone historique et de l'immigration francophone récente en Alberta et tire des conclusions à cet égard.
- La **partie 3** présente les incidences des analyses démographiques et propose que la communauté francophone en Alberta effectue un choix politique en s'inscrivant dans un processus planifié pour favoriser l'immigration francophone dans la province. Une première condition est l'adoption par la communauté d'un énoncé de valeurs qui reflètera les nouvelles réalités provinciales.
- La **partie 4** présente les cibles en immigration pour les années 2010-2030.
- La **partie 5** présente les grands défis à relever dans la réalisation du plan d'action.
- La **partie 6** présente cinq grands axes d'action pour favoriser une immigration francophone réussie en Alberta et donne des exemples de dossiers à mettre en œuvre en termes opérationnels.

- La **partie 7** propose les mécanismes de gouvernance de l'initiative.

Il est important de souligner que le plan, tel que présenté, constitue une recommandation de la part de la firme à la communauté, par l'entremise de l'ACFA. Le plan appartient donc à l'ACFA, qui est le porte-parole de l'ensemble de la communauté francophone en Alberta. Les stratégies proposées ainsi que les mécanismes de gouvernance sont fondés sur l'analyse de la situation en Alberta et les meilleures connaissances de la firme. Ces connaissances ont été acquises suite à l'élaboration de plans similaires ailleurs au Canada, dont notamment le plan national en immigration francophone dans les communautés francophones en situation minoritaire et les plans d'action de London, de Sudbury, de Toronto, d'Ottawa, du Manitoba et de la Saskatchewan.

4. Partie 1 : Le portrait démographique de la communauté francophone en Alberta et conclusions

4.1. Les données démographiques

Les tableaux suivants sont tirés du recensement de 2006. Ils utilisent la rubrique Première langue officielle parlée (PLOP) plutôt que la rubrique Langue maternelle. La rubrique PLOP comprend les enfants immigrants ou les enfants de parents immigrants dont le français n'est pas nécessairement la langue maternelle. Les écoles françaises admettent ces enfants même si le français n'est pas la langue maternelle des parents. Cette variable dérivée tient compte de la connaissance de l'anglais et du français, de la langue maternelle et de la langue parlée à la maison. Cette définition est donc plus englobante que la rubrique Langue maternelle. Nous aurions pu utiliser la rubrique Connaissance du français. Cette rubrique est trop englobante puisqu'elle mesure uniquement la capacité de soutenir une conversation en français et non l'utilisation du français. Toutes les données sont tirées du DVD-ROM Portrait des communautés de langue officielle au Canada : Recensement de 2006.

Aux fins de notre analyse, **la population francophone inclut à la fois les personnes ayant seulement le français comme première langue officielle parlée et celles ayant l'anglais et le français comme PLOP.**

La population anglophone inclut les personnes ayant seulement l'anglais comme PLOP.

Enfin, il est important de noter que les données présentées dans le DVD-ROM sont des données d'échantillonnage, recueillies auprès des 20 % de la population qui doivent remplir le questionnaire détaillé du recensement. Ainsi, les données sont arrondies au 5 % le plus près et pour cette raison, il peut arriver qu'il y ait un léger écart entre les totaux présentés et les totaux que l'on obtiendrait en additionnant les nombres des différentes catégories. Étant donné l'ampleur de l'échantillon et l'ordre de grandeur des nombres, ces différences sont négligeables.

Le **Tableau 1** présente les données concernant la population selon les groupes d'âge, le poids démographique et le poids générationnel pour chaque groupe linguistique.

Tableau 1 - Population selon les groupes d'âge, le poids démographique et le poids générationnel

Géographie : Alberta (48) 21010	Total	Anglais (PLOP)			Français (PLOP)		
		Nombre	Poids démographique - en % de la population totale du même âge	Poids générationnel - en % de la population anglophone totale	Nombre	Poids démographique - en % de la population totale du même âge	Poids générationnel - en % de la population francophone totale
Population totale selon les groupes d'âge	3 256 355	3 150 170	96,7 %		67 000	2,1 %	
0 à 4 ans	202 755	193 500	95,4 %	6,1 %	1 460	0,7 %	2,2 %
5 à 9 ans	203 915	200 885	98,5 %	6,4 %	1 900	0,9 %	2,8 %
10 à 14 ans	224 545	221 500	98,6 %	7,0 %	2 645	1,2 %	3,9 %
sous-total 0 à 14 ans	631 215	615 885	97,6 %	19,6 %	6 005	1,0 %	9,0 %
15 à 19 ans	237 595	234 080	98,5 %	7,4 %	3 125	1,3 %	4,7 %
20 à 24 ans	250 115	245 375	98,1 %	7,8 %	4 030	1,6 %	6,0 %
25 à 29 ans	239 340	233 225	97,4 %	7,4 %	5 100	2,1 %	7,6 %
30 à 34 ans	233 270	227 500	97,5 %	7,2 %	4 855	2,1 %	7,2 %
35 à 39 ans	236 320	229 670	97,2 %	7,3 %	5 305	2,2 %	7,9 %
sous-total 0 à 39 ans	1 827 855	1 785 735	97,7 %	76,2 %	28 420	1,6 %	51,4 %
40 à 44 ans	266 580	258 555	97,0 %	8,2 %	6 240	2,3 %	9,3 %
45 à 49 ans	273 095	263 730	96,6 %	8,4 %	7 330	2,7 %	10,9 %
50 à 54 ans	236 425	228 190	96,5 %	7,2 %	6 175	2,6 %	9,2 %
55 à 59 ans	188 125	180 625	96,0 %	5,7 %	5 155	2,7 %	7,7 %
60 à 64 ans	132 490	125 825	95,0 %	4,0 %	4 170	3,1 %	6,2 %
65 à 69 ans	101 070	94 910	93,9 %	3,0 %	2 915	2,9 %	4,4 %
70 à 74 ans	85 740	79 485	92,7 %	2,5 %	2 520	2,9 %	3,8 %
75 à 79 ans	69 020	63 365	91,8 %	2,0 %	1 975	2,9 %	2,9 %
80 à 84 ans	45 195	41 525	91,9 %	1,3 %	1 290	2,9 %	1,9 %
85 ans et plus	30 765	28 235	91,8 %	0,9 %	785	2,6 %	1,2 %
sous-total 40 ans et plus	1 428 505	1 364 445	95,5 %	43,3 %	38 555	2,7 %	57,5 %
Âge médian	35,8			35,4		45,6 (PLOP français seulement)	32,1 (PLOP anglais et français)

Les constats sont les suivants :

- L'Alberta compte 67 000 personnes (34 140 de sexe masculin et 32 860 de sexe féminin) qui ont le français comme première langue officielle parlée (PLOP), soit 2,1 % de la population totale de 3 256 355 résidents.
- En comparaison, la province compte 3 150 170 personnes dont la première langue officielle parlée est l'anglais, ce qui représente 96,7 % de la population totale.
- Quelque 39 185 personnes n'ont pas de première langue officielle parlée (1,2 % de la population).
- On observe que la proportion de francophones à l'intérieur de chaque groupe d'âge est plus grande que 2,2 % pour les groupes d'âge de 40 ans et plus (une moyenne de 2,7 % - le pourcentage variant entre 2,3 % et 3,1 % selon les groupes d'âge), et plus petite pour les groupes d'âge de 0 à 39 ans (une moyenne de 1,6 % - le pourcentage variant entre 0,7 % et 2,2 % selon les groupes d'âge).

- On dénombre 6 005 enfants francophones âgés de 0 à 14 ans, soit 1,0 % de la population totale des 0 à 14 ans (631 215). Cette proportion est de beaucoup inférieure à la proportion de 2,1 % observée pour la population générale, tous groupes d'âge confondus. Cette donnée est très significative. Toutes choses étant égales, on peut projeter cette donnée sur les 50 prochaines années et conclure que le poids démographique proportionnel des francophones baissera de 50 % d'ici deux générations.
- Les enfants âgés de 0 à 14 ans représentent 9,0 % de la population francophone (6 005 sur 67 000).
- En comparaison, les enfants âgés de 0 à 14 ans représentent 19,6 % de la population anglophone (615 885 sur 3 150 170).
- On ne connaît pas ce qui explique cet écart. Différentes hypothèses sont plausibles. Cette différence peut être due au fait que beaucoup de parents ayant le français comme PLOP rapportent uniquement l'anglais comme PLOP pour leurs enfants. Ce serait une génération perdue de jeunes francophones. Toutes choses étant égales, si les francophones avaient une proportion de jeunes de 0 à 14 ans similaire à celle des anglophones, on trouverait quelque **7 000 jeunes francophones de plus**. L'autre facteur qui pourrait expliquer cette différence serait le fait que les mères francophones auraient un taux de natalité plus bas que les mères anglophones. Nous n'avons jamais vu d'étude qui confirmerait cette tendance en Alberta ou indiquant que les mères francophones avaient un taux de natalité plus bas si elles avaient un conjoint anglophone. Enfin, cette différence peut être causée en partie par les effets de l'immigration, si la proportion de l'immigration francophone en Alberta est inférieure au poids démographique de la communauté francophone.

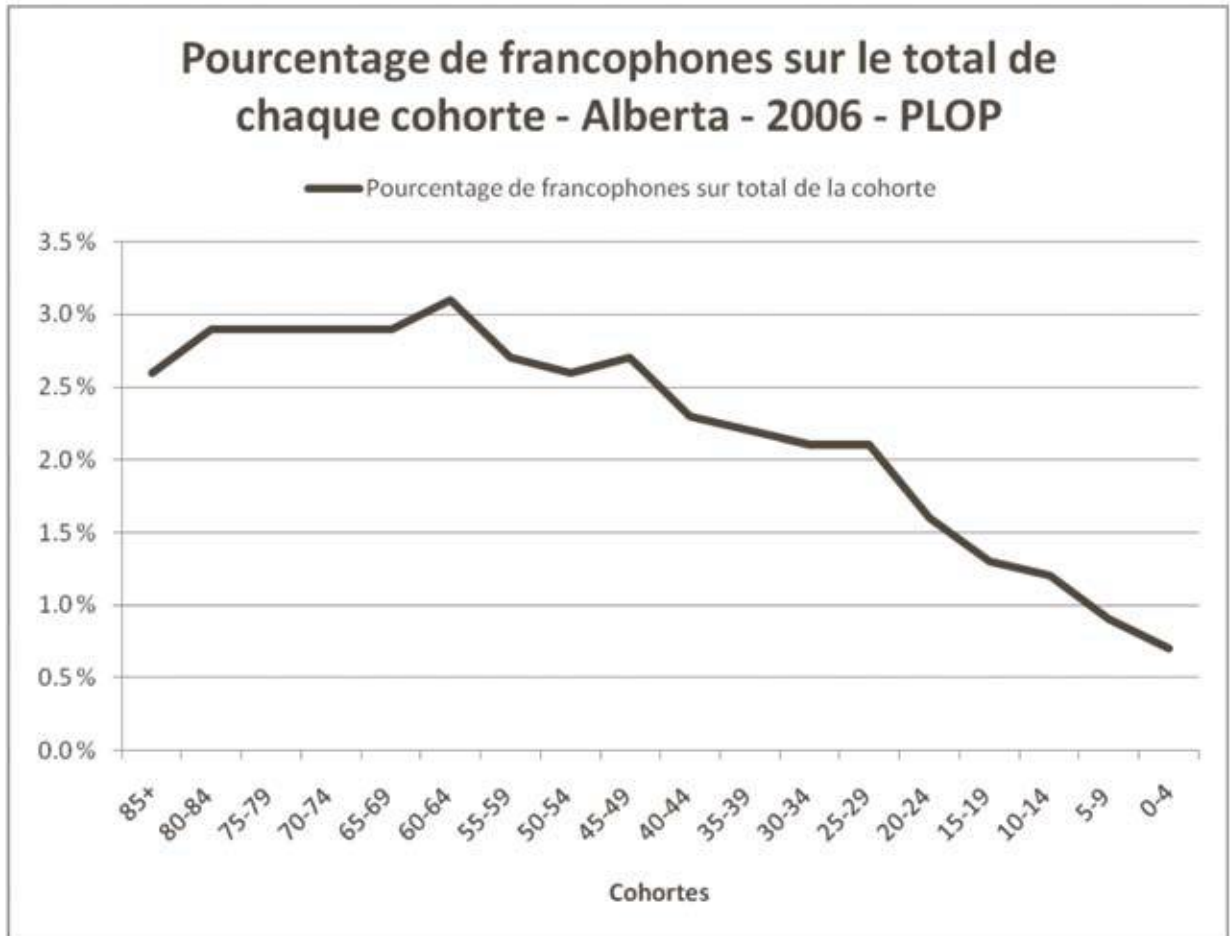
Ces constats sont très importants et doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie de la part du leadership de la communauté francophone en Alberta. Les analyses subséquentes confirment que deux facteurs en particulier ont causé les chutes proportionnelles des francophones en Alberta. Le premier est la forte assimilation connue durant la période de l'après-guerre. Nous explorons davantage les incidences de ce phénomène dans les pages qui suivent. L'autre est le fait que l'immigration en Alberta a grandement favorisé la majorité anglophone. Nous explorons les incidences de ce phénomène dans la prochaine section.

La Figure 1 présente les données de l'avant-dernière colonne du Tableau 1 de façon visuelle.

Les cohortes âgées de 80 ans et plus représentent les générations nées durant les années 1920 et avant, les cohortes âgées entre 49 et 55 ans représentent la génération du baby-boom née après la guerre et les plus jeunes cohortes représentent les générations récentes.

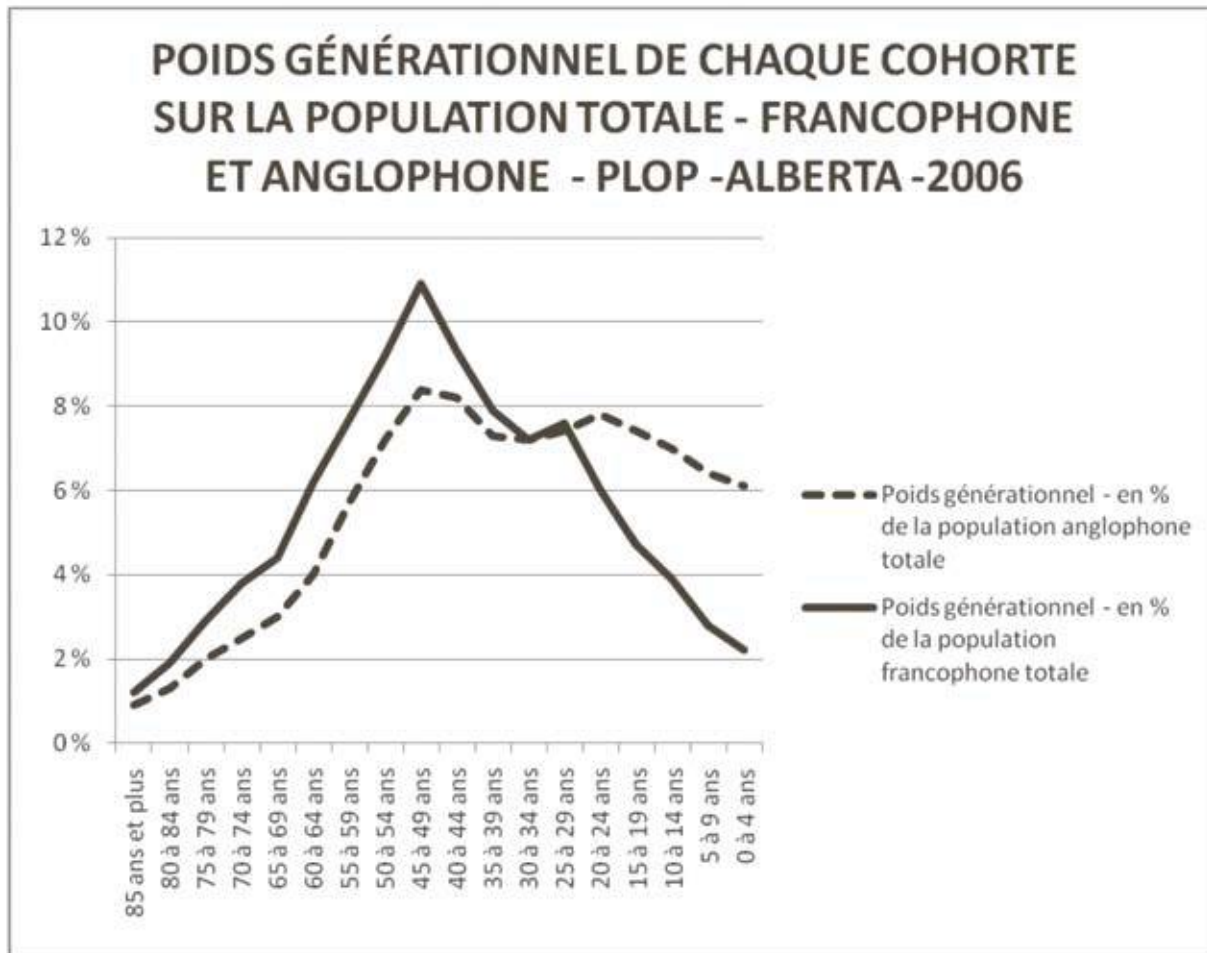
La courbe descendante laisse entrevoir les défis que devra relever la génération francophone des années 2050 si la génération actuelle n'agit pas sur cette tendance.

Figure 1 - Pourcentage de francophones sur le total de chaque cohorte d'âges - Alberta - 2006 - PLOP



La **Figure 2** présente les données de la dernière colonne du **Tableau 1**. Elle permet de bien voir le poids proportionnel de chaque cohorte d'âges sur l'ensemble de la population francophone (ligne pleine) et de la population anglophone (ligne pointillée). Deux tendances historiques sont mises en évidence : on voit ce qui était communément appelé « la revanche des berceaux » pour la génération des 45 ans et plus et on voit l'effet de l'assimilation et du manque d'immigration francophone pour la génération des 44 ans et moins.

Figure 2 - Poids générationnel de chaque cohorte - population francophone et anglophone - PLOP - Alberta - 2006



Le **Tableau 2** présente le taux de transmission du français d’une génération à l’autre en Alberta. Les données sont tirées du recensement de 2001. Bien qu’elles datent d’il y a 8 ans, ces données sont encore pertinentes puisqu’elles présentent des tendances lourdes.

Tableau 2 - Taux de transmission du français d'une génération à l'autre, Alberta, 2001

ALBERTA - TRANSMISSION DU FRANÇAIS SELON LA LANGUE MATERNELLE DES PARENTS (2001)								
NOMBRE D'ENFANTS (0 À 17 ANS)								
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
LANGUE MATERNELLE DE L'ENFANT	MÈRE ET PÈRE LM FRANÇAISE	% LMF et LMA PAR CATÉGORIE	MÈRE LM FRANÇAISE ET PÈRE LM ANGLAISE	% LMF et LMA PAR CATÉGORIE	MÈRE LM ANGLAISE ET PÈRE LM FRANÇAISE	% LMF et LMA PAR CATÉGORIE	TOTAL	%
FRANÇAIS	3 250	83 %	1 705	20 %	630	7 %	5 585	27 %
ANGLAIS	660	17 %	6 635	80 %	8 175	93 %	15 470	73 %
TOTAL ET % DE LA CATÉGORIE SUR LE TOTAL D'ENFANTS	3 910	19 %	8 340	40 %	8 805	42 %	21 055	100 %
% 2 PARENTS LMF ET ENFANTS LMF	15 %							

Ce tableau présente les informations concernant la langue maternelle des enfants dans trois circonstances : lorsque les deux parents sont de langue maternelle française (colonnes 1 et 2), lorsque la mère est de langue maternelle française et le père de langue maternelle anglaise (colonnes 3 et 4) et lorsque la mère est de langue maternelle anglaise et le père de langue maternelle française (colonnes 5 et 6).

Le taux de transmission du français est le suivant pour chaque type de famille :

- Mère et père de langue maternelle française :
83 % (colonne 2), soit 3 250 enfants sur 3 910 enfants (colonne 1).
- Mère de langue maternelle française et père de langue maternelle anglaise :
20 % (colonne 4), soit 1 705 enfants sur 8 340 enfants (colonne 3).
- Mère de langue maternelle anglaise et père de langue maternelle française :
7 % (colonne 6), soit 630 enfants sur 8 805 enfants (colonne 5).

En tout, le français est transmis à 27 % des enfants de la prochaine génération (colonne 8).

La dernière rangée permet de constater que 15 % de tous les enfants ayant au moins un parent de langue maternelle française ont deux choses en commun : le français est leur langue maternelle et, en même temps, ils ont deux parents de langue maternelle française. Notre hypothèse est que ces personnes constituent souvent le bassin de la population qui fournit le leadership communautaire francophone dans les communautés minoritaires. Si cette hypothèse est fondée, cette donnée aura des incidences importantes à long terme en termes de développement du leadership futur de la francophonie en Alberta. La question stratégique qui se pose est la suivante : peut-on élaborer le leadership communautaire francophone de l'avenir de la même façon qu'il a été construit par le passé?

4.2. La conclusion de l'analyse démographique – quatre grands axes d'action

La conclusion de cette analyse est la suivante : la communauté francophone en Alberta est fragilisée sur le plan démographique. Selon nous, le leadership de la communauté devra développer des stratégies générationnelles pour relever le défi démographique. Nous proposons quatre grands axes d'action distincts, mais complémentaires, pour contribuer à l'épanouissement à long terme de la communauté. La numérotation ne reflète pas un ordre prioritaire.

1. Un premier grand axe doit cibler les familles dont **les deux parents sont francophones**. Il est nécessaire d'assurer que ces familles maintiennent le français et le transmettent à 100 % de leurs enfants. En 2001, ces familles transmettaient le français à 83 % de leurs enfants, donc l'objectif est certainement atteignable. À titre de comparaison, voici la même donnée pour diverses provinces : Colombie-Britannique – 76 %, Saskatchewan – 74 %, Manitoba – 87 %, Ontario – 94 %, Nouveau-Brunswick – 99 %, Nouvelle-Écosse – 89 %, Île-du-Prince-Édouard – 77 % et Terre-Neuve-et-Labrador – 90 %. (Les nombres sont trop petits pour être significatifs dans les territoires.)

2. Un second axe d'action doit viser **les familles interlinguistiques**. En théorie, pour maintenir le poids proportionnel des francophones, le français doit être transmis à 50 % des enfants des familles interlinguistiques. En ce moment, le taux de transmission du français dans ces familles se situe à 13 %. Il faut donc augmenter ce pourcentage par un facteur d'au moins 4 pour rejoindre le taux théorique. En réalité, il faut augmenter ce nombre dans une proportion beaucoup plus élevée pour compenser les pertes démographiques historiques dues à l'assimilation. Ces stratégies seront multiples et exigeront des travaux avec des clientèles

nouvelles de la majorité linguistique. Elles exigeront aussi des travaux de recherche pour développer de nouveaux cadres conceptuels en termes linguistiques et culturels qui expliqueront les nouvelles réalités qui se vivent déjà sur le terrain. À titre d'exemple, l'Institut français de l'Université de Regina a introduit le concept de jeunes francophones de langue maternelle anglaise.

3. Selon nous, un autre grand axe d'action doit cibler **l'immigration**, s'inscrivant dans la lignée des réflexions nationales lancées par le Commissaire aux langues officielles et la FCFA durant les années 1990. Dans cet axe d'action, les responsables communautaires doivent viser à augmenter l'immigration francophone pour renforcer la vitalité de la francophonie en Alberta et contribuer à l'épanouissement de la province dans son ensemble et sur tous les plans – démographique, culturel, économique et social. La stratégie doit en même temps prévoir la mise en œuvre d'initiatives qui contribueront au plein épanouissement des immigrants francophones en terre albertaine, et ce, sur tous les plans. Une stratégie gagnante visera donc à valoriser les bénéfices mutuels dont peuvent jouir les communautés immigrantes et les communautés non immigrantes francophones en Alberta.

4. Un dernier grand axe d'action doit viser **la majorité de langue anglaise** et viser à établir un climat favorable à l'épanouissement de la francophonie en Alberta.

5. Partie 2 : le portrait de l'immigration francophone en Alberta

Ce plan d'action concerne uniquement l'immigration francophone en Alberta. Il est essentiel de se rappeler tout au long de la lecture de ce plan que l'immigration francophone est, selon nous, un des quatre piliers sur lesquels repose l'avenir de la francophonie en Alberta.

Au point de départ, il est important de bien comprendre la situation actuelle de l'immigration francophone en Alberta, afin de pouvoir construire sur les acquis.

5.1. L'immigration totale en Alberta de 1999 à 2008

L'immigration est un phénomène important au Canada. Le Parlement canadien détermine la cible annuelle d'immigrants de toutes provenances qui seront acceptés au Canada chaque année. La cible pour l'année 2009 se situait entre 240 000 et 265 000 personnes et la même cible est visée pour l'année 2010. Le tableau suivant montre que le nombre d'immigrants en Alberta est passé de 12 095 personnes en 1999 à 24 195 personnes en 2008. Il s'agit de résidents permanents. Nous voyons que Calgary est un grand pôle d'attraction qui a reçu 54 % de tous les immigrants en 2008, comparativement à Edmonton qui n'en a reçu que 31 %.

Tableau 3 - Immigration totale en Alberta - 1999-2008

Région urbaine	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Lethbridge	159	174	175	149	169	177	228	268	279	298
Calgary	6 841	8 497	10 183	9 081	9 271	9 448	11 186	11 823	11 239	13 034
Red Deer	209	212	230	164	203	254	322	293	567	676
Edmonton	3 839	4 304	4 583	4 225	4 810	5 057	6 016	6 441	6 541	7 507
Autres – Alberta	1 047	1 177	1 234	1 164	1 386	1 539	1 652	1 891	2 235	2 680
Alberta	12 095	14 364	16 405	14 783	15 839	16 475	19 404	20 716	20 861	24 195

(Source : Citoyenneté et Immigration Canada -

<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/permanents/11.asp> - page consultée le 10 octobre 2009).

5.2. Le portrait de l'immigration francophone en Alberta – immigration totale et immigration récente

Le **Tableau 4** donne le portrait de l'immigration totale en Alberta, ainsi que l'immigration récente (2001-2006), par groupes d'âge.

Tableau 4 - Population immigrante totale, population des nouveaux immigrants (2001-2006), par PLOP, Alberta

Géographie : Alberta (48) 21010		TOTAL		Anglais (PLOP)		Français (PLOP)	
		Nombre	en % de la population du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge
Tous les groupes d'âge	Population totale	3 256 355		3 150 170		67 000	
	Immigrants	527 030	16,2 %	486 790	15,5 %	10 695	16,0 %
	Nouveaux immigrants	103 685	3,2 %	92 380	2,9 %	3 035	4,5 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants		19,7 %		19,0 %		28,4 %
0 à 14 ans	Population totale	631 215		615 885		6 000	
	Immigrants	31 930	5,1 %	29 255	4,8 %	970	16,2 %
	Nouveaux immigrants	22 080	3,5 %	19 820	3,2 %	625	10,4 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants		69,2 %		67,7 %		64,4 %
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique		21,3 %		21,5 %		20,6 %
15 à 24 ans	Population totale	487 710		479 455		7 160	
	Immigrants	44 330	9,1 %	42 320	8,8 %	1 280	17,9 %
	Nouveaux immigrants	15 200	3,1 %	14 210	3,0 %	455	6,4 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants		34,3 %		33,6 %		35,5 %
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique		14,7 %		15,4 %		15,0 %
25 à 44 ans	Population totale	975 510		948 945		21 505	
	Immigrants	178 225	18,3 %	169 340	17,8 %	4 425	20,6 %
	Nouveaux immigrants	50 800	5,2 %	46 735	4,9 %	1 650	7,7 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants		28,5 %		27,6 %		37,3 %
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique		49,0 %		50,6 %		54,4 %
45 à 64 ans	Population totale	830 135		798 370		22 840	
	Immigrants	178 865	21,5 %	167 490	21,0 %	2 920	12,8 %
	Nouveaux immigrants	12 735	1,5 %	10 250	1,3 %	265	1,2 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants		7,1 %		6,1 %		9,1 %
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique		12,3 %		11,1 %		8,7 %
65 ans et plus	Population totale	331 795		307 515		9 490	
	Immigrants	93 680	28,2 %	78 390	25,5 %	1 120	11,8 %
	Nouveaux immigrants	2 870	0,9 %	1 360	0,4 %	40	0,4 %
	Nouveaux immigrants en pourcentage des immigrants		3,1 %		1,7 %		3,6 %
	Ce groupe d'âge en pourcentage des nouveaux immigrants du même groupe linguistique		2,8 %		1,5 %		1,3 %

Les constats suivants se dégagent de ce tableau pour 2006 :

- 16 % de la population francophone totale en Alberta était immigrante, ce qui est comparable à la proportion anglophone, soit 15,5 %.
- 4,5 % de la population francophone totale était composée de nouveaux immigrants (arrivés entre 2001 et 2006), contre 2,9 % dans la population anglophone. Cela est un indice d'une accélération dans l'immigration francophone.
- 10,4 % des jeunes francophones de 0 à 14 ans étaient des nouveaux immigrants, contre 3,2 % dans la même cohorte d'âges anglophone. Cela est un indice d'une immigration francophone jeune.
- 26,6 % de tous les jeunes francophones de 0 à 14 ans étaient immigrants [(970 + 625) sur 6 000], contre 8 % pour la même cohorte d'âges anglophone. Cela indique que la communauté francophone doit tenir compte proportionnellement, dans ses stratégies d'inclusion, de trois fois plus de jeunes immigrants francophones que la communauté anglophone.

Les stratégies en immigration devront tenir compte des pays d'origine des immigrants. À titre d'exemples, le **Tableau 5** indique que 25,9 % des jeunes francophones de 0 à 14 ans sont membres d'une minorité visible, contre 15,8 % de la même cohorte d'âges anglophone. Ce tableau comprend à la fois des immigrants et des non-immigrants, mais les immigrants constituent une grande majorité de la minorité visible.

Tableau 5 - Population de 0 à 14 ans selon les groupes de minorités visibles

Géographie : Alberta (48) 21010 Groupe d'âge : de 0 à 14 ans	Total	Anglais (PLOP)		Français (PLOP)	
		Nombre	En pourcentage des anglophones	Nombre	En pourcentage des francophones
Population totale selon les groupes de minorités visibles	631 215	615 885		6 000	
Total de la population des minorités visibles	104 650	97 240	15,8 %	1 555	25,9 %
Chinois	21 510	19 550	3,2 %	240	4,0 %
Sud-Asiatique	24 860	22 700	3,7 %	260	4,3 %
Noir	14 790	13 870	2,3 %	565	9,4 %
Philippin	11 800	11 725	1,9 %	10	0,2 %
Latino-Américain	5 025	4 460	0,7 %	125	2,1 %
Asiatique du Sud-Est	6 310	5 880	1,0 %	50	0,8 %
Arabe	8 150	7 660	1,2 %	135	2,3 %
Asiatique occidentale	2 255	1 990	0,3 %	15	0,3 %
Coréen	2 555	2 310	0,4 %	70	1,2 %
Japonais	2 315	2 200	0,4 %	30	0,5 %
Minorité visible (non incluses ailleurs)	835	785	0,1 %	30	0,5 %
Minorités visibles multiples	4 255	4 115	0,7 %	35	0,6 %
Pas une minorité visible	526 560	518 640	84,2 %	4 450	74,2 %

Le **Tableau 6** présente le portrait des lieux de naissance des nouveaux immigrants francophones, soit ceux arrivés en Alberta entre 2001 et 2006.

Ce tableau révèle les caractéristiques suivantes des immigrants francophones pour les années 2001-2006 :

- Les nouveaux immigrants francophones proviennent surtout de l’Afrique (1 130 immigrants, soit 37 % des nouveaux immigrants francophones), de l’Europe (935 nouveaux immigrants, soit 31 %) ainsi que de l’Asie et du Moyen-Orient (535 nouveaux immigrants, soit 18 %).
- Les nouveaux immigrants francophones sont jeunes : le pourcentage par groupes d’âge des immigrants francophones est réparti ainsi :
 - 0 à 14 ans : 20,6 %;
 - 15 à 24 ans : 15 %;
 - 25 à 44 ans : 54 %;
 - 45 ans et plus : 10 %.

Tableau 6 - Population des nouveaux immigrants francophones (2001-2006), par groupes d’âge et par lieu de naissance, Alberta

Géographie : Alberta (48) 21010	Total des nouveaux immigrants francophones		0-14 ans		15-24 ans		25-44 ans		45-64 ans		65 ans et plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nouveaux immigrants (2001-2006) selon le lieu de naissance												
Nombre de nouveaux immigrants (2001-2006) et pourcentage du groupe d’âge sur le total	3 035		625	20,6 %	455	15,0 %	1 650	54,4 %	265	8,7 %	40	1,3 %
Lieu de naissance												
États-Unis d’Amérique	25	0,8 %	20	3,2 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Amérique centrale	65	2,1 %	0	0,0 %	20	4,4 %	35	2,1 %	15	5,7 %	0	0,0 %
Antilles et Bermudes	45	1,5 %	0	0,0 %	25	5,5 %	25	1,5 %	10	3,8 %	0	0,0 %
Amérique du Sud	275	9,1 %	75	12,0 %	35	7,7 %	155	9,4 %	25	9,4 %	0	0,0 %
Europe	935	30,8 %	110	17,6 %	115	25,3 %	585	35,5 %	105	39,6 %	10	25,0 %
Afrique	1 130	37,2 %	235	37,6 %	180	39,6 %	625	37,9 %	80	30,2 %	20	50,0 %
Asie et Moyen-Orient	535	17,6 %	175	28,0 %	85	18,7 %	220	13,3 %	45	17,0 %	10	25,0 %
Océanie et autres	15	0,5 %	0	0,0 %	0	0,0 %	10	0,6 %	0	0,0 %	0	0,0 %

Il est intéressant de comparer cette immigration récente avec les tendances historiques. **Le Tableau 7** permet de constater que les immigrants francophones constituaient environ de 1 % à 1,5 % de l'immigration historique totale en Alberta jusqu'en 1990.

Pour maintenir le poids démographique proportionnel de la communauté francophone en Alberta durant ces années, il aurait fallu que les immigrants francophones représentent environ 3 % de l'immigration historique dans la province. Ce n'est que récemment que l'immigration francophone totale reflète en quelque sorte le poids démographique de la communauté francophone, et cela seulement si on compte aussi les immigrants dans la catégorie PLOP français et anglais. Toutes choses étant égales, il est raisonnable de conclure qu'il y aurait aujourd'hui en Alberta quelque trois fois plus d'immigrants francophones installés dans la province si le poids démographique proportionnel des francophones avait été respecté. Le nombre se situerait aux environs de 30 000 personnes plutôt que 10 695.

Tableau 7 - Immigration totale - Alberta - PLOP - d'avant 1961 jusqu'en 2006

	Total - Première langue officielle parlée	PLOP - Anglais	PLOP - Français	PLOP - Français et anglais	Franco- phones total	Pourcentage - immigration francophone totale	Pourcentage - PLOP français seulement
Population totale des immigrants selon la période d'immigration	527 030	486 790	5 035	5 660	10 695	2,03 %	1,0 %
Avant 1961	66 540	65 025	500	180	680	1,02 %	0,8 %
1961 à 1970	49 095	47 345	440	220	660	1,34 %	0,9 %
1971 à 1980	88 245	83 215	830	640	1 470	1,67 %	0,9 %
1981 à 1990	91 510	83 270	585	820	1 405	1,54 %	0,6 %
1991 à 2000	127 960	115 565	1 545	1 905	3 450	2,70 %	1,2 %
2001 à 2006	103 680	92 380	1 135	1 905	3 040	2,93 %	1,1 %

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de l'analyse de l'immigration francophone en Alberta :

- L'immigration francophone représente 16 % de la population francophone totale.
- L'immigration francophone est plurielle et provient de tous les continents.
- En 2006, 25 % de tous les jeunes francophones étaient membres d'une minorité visible.
- Les tendances historiques en immigration ont fortement défavorisé la communauté francophone sur le plan démographique.

6. Partie 3 : L'immigration francophone – un choix communautaire et un processus conscient

6.1. Un choix communautaire

La communauté francophone de l'Alberta veut s'épanouir sur tous les plans, tant au niveau social que culturel, économique et linguistique. La communauté fait face à des grands choix stratégiques en matière d'immigration francophone.

D'une part, la province de l'Alberta est un des moteurs de développement économique du Canada entier et même de l'Amérique du Nord. Forcément, le marché du travail à lui seul attire de nombreux migrants qui proviennent d'ailleurs au Canada et d'immigrants qui arrivent d'ailleurs dans le monde. Par la force des choses, un nombre indéterminé de ces immigrants seront francophones. Dans ces circonstances, la communauté francophone en Alberta peut décider de suivre les courants migratoires causés par les cycles économiques sans s'occuper de l'immigration.

D'autre part, la communauté francophone de l'Alberta peut décider, pour ses propres raisons, de s'investir dans une stratégie visant à augmenter le nombre de francophones et à renforcer leur présence en visant à recruter, accueillir, établir et enraciner un nombre déterminé d'immigrants francophones.

Nous caractérisons ce choix en formulant la question suivante : veut-on une immigration francophone planifiée en Alberta ou veut-on s'adapter aux courants migratoires qui auront lieu de toute façon?

Ce choix collectif dépendra de la lecture individuelle que feront de nombreux individus de l'avenir de la francophonie en Alberta. Dans le but de contribuer à cette réflexion, le plan d'action propose une approche.

Recommandation 1 :

Que la communauté francophone s'inscrive dans un processus conscient à long terme qui vise à renforcer par l'immigration le poids démographique proportionnel de la francophonie en Alberta.

Cette recommandation est fondée sur le raisonnement suivant. Une immigration francophone réussie doit être bien planifiée en termes d'accueil et d'établissement des nouveaux arrivants en provenance d'autres pays. La stratégie ne vise pas seulement le recrutement et l'accueil, mais aussi l'établissement réussi des immigrants francophones et leur enracinement à long terme dans la province. Il est donc nécessaire de déterminer des cibles annuelles pour assurer la mise en place des services en français qui seront requis.

Le fait de dépendre simplement des flux migratoires de la province rend la communauté francophone vulnérable. La province connaît des cycles d'expansion et de ralentissement en termes économiques. La communauté francophone peut difficilement se permettre de vivre des cycles semblables en ce qui concerne son capital humain et l'organisation des services pour les immigrants francophones.

Une communauté fragilisée sur le plan démographique doit se donner les moyens pour tenter de stabiliser, dans la mesure du possible, les fluctuations de sa population. Le plan d'action propose donc un processus d'immigration conscient qui devra tenir compte des cycles économiques de la province, sans toutefois en dépendre. L'immigration francophone en Alberta aura donc des objectifs stratégiques différents de ceux de l'immigration anglophone.

6.2. Les incidences du choix proposé en immigration – un énoncé de valeurs de la nouvelle francophonie albertaine

Les analyses effectuées et les résultats des séances de travail ont permis de constater que la communauté francophone en Alberta vit en ce moment des transformations culturelles et sociales profondes. Il est aussi évident que ces transformations ne touchent pas toutes les communautés francophones en Alberta de la même façon. Toutes les communautés francophones connaissent le phénomène des familles interculturelles, mais à ce jour, certaines régions n'ont reçu aucun immigrant francophone tandis que d'autres, notamment Calgary et Edmonton, en ont reçu un grand nombre.

Quelles sont les incidences de ces phénomènes?

La communauté francophone en Alberta a subi et connaîtra encore de grandes transformations, et ce, à

tous les points de vue, tant dans le lieu de provenance et la culture des personnes qui s'identifient comme francophones que dans les rêves et aspirations des populations qui parlent le français. La population immigrante et la population migrante provenant d'ailleurs au Canada semblent avoir atteint une masse critique qui occasionnera de grands changements dans la façon de faire les choses dans la communauté francophone établie de longue date en Alberta.

Le **Tableau 8** semble confirmer cette hypothèse. Il présente le lieu des études pour la population de 15 ans et plus avec titres scolaires du niveau postsecondaire. Selon Statistique Canada, le « lieu des études » *renvoie à la province, au territoire ou au pays où le plus haut certificat, diplôme ou grade supérieur au diplôme d'études secondaires a été obtenu.*

Tableau 8 - Population totale de 15 ans et plus avec titres scolaires du niveau postsecondaire selon le lieu des études

	Population totale	PLOP - Anglais	% - lieu des études	PLOP - Français	PLOP - Français et anglais	Total francophones	% - lieu des études
Total	1 322 130	1 282 925		30 805	4 330	35 135	
À l'intérieur du Canada	1 135 055	1 104 115	86 %	28 285	2 010	30 295	86 %
Terre-Neuve-et-Labrador	14 530	14 475	1 %	55	0	55	0 %
Île-du-Prince-Édouard	1 810	1 770	0 %	40	0	40	0 %
Nouvelle-Écosse	16 320	15 965	1 %	355	0	355	1 %
Nouveau-Brunswick	8 640	7 380	1 %	1 230	25	1 255	4 %
Québec	17 660	12 025	1 %	5 335	305	5 640	16 %
Ontario	76 875	73 940	6 %	2 750	160	2 910	8 %
Manitoba	29 710	28 770	2 %	885	25	910	3 %
Saskatchewan	58 185	57 165	4 %	1 000	10	1 010	3 %
Alberta	856 770	838 935	65 %	15 845	1 420	17 265	49 %
Colombie-Britannique	53 360	52 540	4 %	755	50	805	2 %
Territoire du Yukon	390	390	0 %	0	0	0	0 %
Territoires du Nord-Ouest	735	690	0 %	35	10	45	0 %
Nunavut	70	75	0 %	0	0	0	0 %
À l'extérieur du Canada	187 080	178 810	14 %	2 515	2 325	4 840	14 %

Le **Tableau 8** permet de constater la grande diversité dans les lieux où les francophones en Alberta ont obtenu leur plus haut titre postsecondaire. De fait, 49 % des francophones en Alberta ont obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade supérieur au diplôme d'études secondaires en Alberta. La majorité des francophones ont obtenu ce titre ailleurs.

C'est une donnée probante, comparativement à la population anglophone de l'Alberta. Dans cette population, 65 % des gens ont obtenu leur plus haut titre postsecondaire en Alberta. À titre de comparaison, ce pourcentage est de 91 % pour la population francophone au Québec, de 83 % pour la population francophone au Nouveau-Brunswick et de 68 % pour la population francophone en Ontario. De toutes les communautés francophones à l'extérieur du Québec, seule la communauté francophone en Colombie-Britannique (35 %) présente un taux inférieur à celui des francophones de l'Alberta à cet égard.

La conclusion de l'analyse est la suivante : les données statistiques permettent de croire que l'identité même de la communauté francophone en Alberta et la composition de son leadership sont en voie de redéfinition.

Les sciences politiques et la sociologie sont autant de disciplines qui enseignent que ces grands changements humains ne se font pas sans heurts et différends. Nombreux sont ceux qui tiennent aux valeurs du passé, valeurs qui leur ont permis de vivre et de s'épanouir dans un contexte donné. Lorsque le contexte change, il leur est difficile de changer ces valeurs. Si ce processus est mal géré, les conséquences sont lourdes, surtout dans des petites communautés minoritaires qui ont survécu, entre autres, en raison de la solidarité qui unit leurs membres.

Le plan d'action recommande que l'immigration soit un processus conscient. Étant donné que les nombres en question apporteront une transformation très significative dans la composition même de la

communauté, le leadership actuel et les membres de la communauté devront engager un dialogue soutenu pour se redéfinir et déterminer collectivement les nouvelles valeurs et les nouvelles aspirations qui les réuniront.

Recommandation 2 :

Que l'ACFA engage un processus de dialogue en vue de développer un énoncé de valeurs en matière d'immigration qui reflétera les réalités, les croyances et les aspirations de toutes les diverses populations francophones de l'Alberta. Cet énoncé décrira les conditions propices à la pleine inclusion de ces populations francophones au sein d'un espace francophone, interculturel et solidaire, afin qu'elles soient une part intégrante des sociétés albertaine et canadienne.

Nous avons indiqué plus haut que ce plan est remis à l'ACFA, à titre de porte-parole de la communauté francophone de l'Alberta. Nous croyons que l'ACFA devra être le facilitateur du dialogue communautaire qui conduira à un nouveau consensus concernant l'identité francophone en Alberta. Nous recommandons à l'ACFA de mener un processus qui lui permettra d'explicitement une vision politique pour la prochaine génération et qui guidera ses actions, ainsi que les actions de nombreux intervenants, d'où le titre de ce plan d'action – Stratégie 2030. En agissant ainsi, l'ACFA deviendra le porteur et le promoteur de la vision proposée.

Les données du **Tableau 9** sont révélatrices et viennent appuyer cette recommandation. Elles présentent la proportion de migrants pour chaque catégorie d'âge pour les anglophones et les francophones. Ce tableau permet de constater que la communauté francophone connaît proportionnellement un plus haut taux de migration interprovinciale et de migration de l'extérieur du Canada que la population anglophone de l'Alberta. Les données les plus frappantes sont celles de la migration interprovinciale, qui est :

- de 234 % supérieure chez les jeunes francophones de 0 à 14 ans que chez les jeunes anglophones du même âge;
- de 163 % supérieure chez les jeunes francophones de 15 à 24 ans;
- et de 145 % supérieure chez les francophones de 25 à 44 ans.

Une partie de cette migration est constituée de francophones immigrants et une autre partie, de francophones non immigrants. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'accueillir des francophones qui ont des vécus, des parcours et des expériences très variés. « Faire communauté » dans ces circonstances hétérogènes est un défi de taille.

Sans présumer des conclusions du processus qui sera mis en place, les consultations menées et les analyses effectuées portent à conclure que la diversité dont bénéficie en ce moment la francophonie en Alberta est un microcosme du Canada entier. Les changements démographiques connus depuis une quinzaine d'années offrent à cette communauté l'opportunité de modéliser toute une approche en interculturalité, qui pourrait servir de pratique exemplaire, tant au Canada qu'à l'étranger.

Tableau 9 - Différence en pourcentage du groupe linguistique - total et par catégorie d'âge - migrants et immigrants - PLOP anglais et PLOP français

Géographie : Alberta (48) 21010		TOTAL		Anglais (PLOP)		Français (PLOP)		Différence [(PLOP Français - PLOP Anglais) / PLOP Anglais]
		Nombre	en % de la population du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge	Nombre	en % du groupe linguistique du même âge	
Tous les groupes d'âge	Population totale	3 053 135		2 956 260		65 485		
	Migrants intraprovinciaux	321 085	10,5 %	314 235	10,6 %	6 235	9,5 %	
	Migrants interprovinciaux	226 865	7,4 %	215 555	7,3 %	10 380	15,9 %	+ 118 %
	Migrants externes	117 885	3,9 %	107 530	3,6 %	3 420	5,2 %	+ 44 %
0 à 14 ans	Population totale	428 400		422 330		4 535		
	Migrants intraprovinciaux	46 230	10,8 %	45 820	10,8 %	370	8,2 %	
	Migrants interprovinciaux	29 420	6,9 %	28 360	6,7 %	1 015	22,4 %	+ 234 %
	Migrants externes	19 235	4,5 %	18 075	4,3 %	425	9,4 %	+ 119 %
15 à 24 ans	Population totale	487 610		479 370		7 150		
	Migrants intraprovinciaux	63 365	13,0 %	62 545	13,0 %	800	11,2 %	
	Migrants interprovinciaux	50 520	10,4 %	48 595	10,1 %	1 905	26,6 %	+ 163 %
	Migrants externes	20 015	4,1 %	18 810	3,9 %	510	7,1 %	+ 82 %
25 à 44 ans	Population totale	975 270		948 745		21 475		
	Migrants intraprovinciaux	130 815	13,4 %	128 285	13,5 %	2 435	11,3 %	
	Migrants interprovinciaux	100 450	10,3 %	95 030	10,0 %	5 265	24,5 %	+ 145 %
	Migrants externes	59 920	6,1 %	55 335	5,8 %	2 030	9,5 %	+ 64 %
45 à 64 ans	Population totale	830 060		798 305		22 835		
	Migrants intraprovinciaux	61 890	7,5 %	59 795	7,5 %	1 925	8,4 %	
	Migrants interprovinciaux	36 285	4,4 %	34 115	4,3 %	1 790	7,8 %	
	Migrants externes	15 830	1,9 %	13 475	1,7 %	385	1,7 %	
65 ans et plus	Population totale	331 790		307 515		9 490		
	Migrants intraprovinciaux	18 785	5,7 %	17 790	5,8 %	700	7,4 %	
	Migrants interprovinciaux	10 190	3,1 %	9 460	3,1 %	400	4,2 %	
	Migrants externes	2 885	0,9 %	1 840	0,6 %	55	0,6 %	

Nous avons souligné précédemment le nombre d'enfants issus de familles interlinguistiques. Ces chiffres ne surprennent plus. La liste suivante par contre pourrait en surprendre plusieurs. Ce sont les langues parlées à la maison en 2006 de quelque 7 000 recensés qui se trouvent aussi dans la catégorie PLOP français et anglais. Donc, ces gens parlent ces langues en plus du français. Le total représente 10 % de la population francophone totale en Alberta. À lui seul, ce nombre est plus élevé que toute la population acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard.

- cri
- langues sioux (dakota/sioux)
- déné
- Italien
- portugais
- roumain
- espagnol
- danois
- néerlandais
- allemand
- suédois
- bosniaque
- bulgare
- croate
- tchèque
- polonais
- russe
- serbe
- serbo-croate
- slovaque
- ukrainien
- lituanien
- hongrois
- grec
- arménien
- turc
- amharique
- arabe
- hébreu
- somali
- tigrigna
- bengali
- gujarati
- hindi
- kurde
- pendjabi
- pachto
- persan (farsi)
- sindhi

- singhalais
- ourdou
- tamoul
- japonais
- coréen
- cantonais
- chinois, non déclaré ailleurs
- mandarin
- lao
- khmer (cambodgien)
- vietnamien
- tagalog (pilipino)
- akan (twi)
- swahili
- langues créoles
- autres langues

Nous sommes conscients des incidences de la recommandation 2 sur l'ensemble de la population francophone et sur le leadership de tous les organismes concernés. En nous fondant sur une connaissance des expériences vécues ailleurs au Canada, nous croyons que le développement d'un tel énoncé est une *condition sine qua non de succès du plan d'immigration*. Cet énoncé de valeurs devrait inclure toutes les parties de la francophonie en Alberta et non seulement les immigrants, mais nous nous en tenons à l'immigration puisque c'est le but de ce plan d'action.

7. Partie 4 : La cible communautaire en immigration francophone - 2010-2030

Comme nous l'avons vu dans la section 5,1, le Parlement fixe annuellement la cible canadienne en immigration. Les provinces et territoires jouent un rôle important dans le recrutement des immigrants par l'entremise des programmes de nomination des provinces.

Le plan d'action présente les grands axes stratégiques que devra poursuivre la communauté francophone en Alberta pour atteindre ses objectifs en matière d'immigration francophone. En termes de suivis, la communauté aura à développer des approches auprès du gouvernement fédéral et auprès du gouvernement provincial pour faire connaître ses besoins en immigration francophone. Ces stratégies d'ordre opérationnel seront complémentaires et devront tenir compte des objectifs de chaque palier de gouvernement en matière d'immigration.

La communauté devra aussi faire connaître ses objectifs en immigration francophone. Un des objectifs visés est d'augmenter la diversité dans la communauté, puisque la diversité est enrichissante en soi. Un autre objectif est de permettre à la communauté francophone de maintenir son poids démographique proportionnel.

Deux analyses sont essentielles pour déterminer le nombre d'immigrants francophones qui sera nécessaire pour atteindre cet objectif. La première analyse exige de déterminer une cible pour combler le déficit démographique causé par l'assimilation; la seconde exige de déterminer une cible pour maintenir le poids démographique francophone parmi les immigrants qui entrent en Alberta chaque année. Le total de ces deux cibles donne la cible d'immigrants francophones visée annuellement.

Il n'y a pas de méthode exacte pour préciser le nombre de francophones assimilés sur une période donnée. Toutes les données comportent des limitations. Par exemple, les analyses démographiques des sections suivantes présentent le portrait statique de l'immigration en Alberta, mais ne présentent pas les flux migratoires

des populations. On ne dispose donc pas des données concernant la migration et l'immigration nettes des francophones. Nonobstant cette limitation, le **Tableau 2** peut être utilisé pour déterminer le nombre requis de personnes pour au moins compenser la baisse générée par le nombre d'enfants francophones de 0 à 17 ans qui abandonnent le français. Les nombres sont les suivants, échelonnés sur une période de 17 ans :

- Il faut augmenter de 660 personnes pour compenser la baisse générée par les enfants dont les deux parents francophones ne transmettent pas le français à la prochaine génération.
- Il faut augmenter de 3 317 personnes pour compenser la baisse générée par les enfants dont la mère est francophone et le père est anglophone et à qui le français n'est pas transmis comme langue maternelle ($6\ 635 / 2 = 3\ 317$).
- Il faut augmenter de 4 087 personnes pour compenser la baisse générée par les enfants dont la mère est anglophone et le père francophone et à qui le français n'est pas transmis comme langue maternelle ($8\ 175 / 2 = 4\ 087$).

L'addition de ces trois nombres totalise 8 064 personnes sur 17 ans, soit 474 personnes par année. Aux fins de l'analyse, nous arrondissons à 500 personnes.

La seconde analyse est plus facile à effectuer. Il faut viser à ce que 2,1 % de tous les immigrants en Alberta soient francophones pour maintenir le poids démographique que la communauté avait en 2006. *Il est essentiel de bien comprendre qu'il s'agit d'immigration primaire*, c'est-à-dire de gens qui s'établissent en Alberta directement d'un autre pays, et non d'immigration secondaire, c'est-à-dire d'immigrants qui se sont établis ailleurs au Canada et qui déménagent par la suite en Alberta.

Le **Tableau 4** présente le nombre total d'immigrants en Alberta et le nombre d'immigrants nouveaux, c'est-à-dire les immigrants qui sont arrivés au Canada entre le 1er janvier 2001 et le 16 mai 2006, jour du recensement. Cette donnée comprend l'immigration secondaire, soit des immigrants qui auraient pu arriver au Canada après 2001, qui auraient pu s'installer dans une autre province, puis déménager en Alberta entre 2001 et 2006.

Le nombre total d'immigrants en Alberta se chiffre à 486 790 personnes et le nombre d'immigrants francophones, à 10 695 personnes. Les immigrants francophones constituent 16 % du total de la population francophone dans la province.

Entre 2001 et 2006, l'Alberta a reçu quelque 103 685 immigrants, ou quelque 21 000 personnes par année. Pour maintenir son poids démographique, la communauté francophone doit viser à ce que 2,1 % de ces gens soient francophones, c'est-à-dire environ 450 personnes par année. Il est important de souligner que cette cible variera selon le nombre d'immigrants qui s'installeront en Alberta. Statistique Canada rapporte par exemple qu'au quatrième trimestre de 2008, le solde migratoire international de l'Alberta a progressé et a atteint 9 000, soit un niveau qui n'avait pas été observé auparavant pour un quatrième trimestre. Le nombre de résidents non permanents a augmenté de 6,3 %, soit la plus forte croissance au pays. De plus, la province a accueilli 5 200 immigrants au cours de la période, soit un niveau qui n'avait pas été observé lors d'un quatrième trimestre depuis 1981. (*Source : Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/090326/dq090326a-fra.htm> - page consultée le 1er mars 2010*).

En additionnant ces deux nombres (500 et 450), nous déterminons que la communauté doit se donner une cible de quelque 950 immigrants francophones chaque année, et ce, pour au moins 20 ans, pour maintenir son poids démographique proportionnel. Aux fins de ce plan d'action, cette cible est arrondie à 1 000. Nous réitérons qu'il s'agit toujours d'immigration primaire.

Recommandation 3 :

Que la communauté francophone se fixe l'objectif de recevoir, d'installer et d'enraciner environ 1 000 immigrants francophones en Alberta chaque année, de la catégorie immigration primaire, et ce, au moins pour les vingt prochaines années.

La cible d'environ 20 000 immigrants francophones sur 20 ans est significative, surtout lorsqu'on considère que la population francophone totale en 2006 se situait aux environs de 67 000 personnes. Il s'agit bien d'une cible approximative. Le nombre réel d'immigrants francophones de l'immigration primaire variera selon la capacité d'accueil et d'inclusion de la communauté, du nombre d'immigrants de l'immigration secondaire qui déménageront en Alberta et du climat économique.

Il est utile de comparer cette cible à la situation actuelle. À cet égard, le passé est le meilleur présage de l'avenir. Le **Tableau 10** indique que sur un total de 10 695 immigrants francophones, 3 040 ou 28,4 % sont arrivés entre 2001 et 2006 alors que 19,9 % sont arrivés entre 1996 et 2001.

La moyenne historique se situe aux environs de 432 immigrants francophones par année. La cible étant de 1 000 immigrants francophones par année, il sera nécessaire d'augmenter cette moyenne historique d'au moins quelque 600 personnes chaque année.

La cible réelle sera plus élevée, les données de Statistique Canada comprenant les immigrants primaires et secondaires. Le plan d'action cible uniquement l'immigration primaire.

Tableau 10 - Période d'immigration francophone, Alberta

Géographie : Alberta (48) 21010		TOTAL PLOP FRANÇAIS			
		Total	% période / total	M	F
Tous les groupes d'âge	Population totale des immigrants	10 695		5 725	4 975
	1991 à 1995	1 380	12,9 %	730	655
	1996 à 2001	2 065	19,3 %	1 140	920
	2001 à 2006	3 040	28,4 %	1 585	1 450
	Total depuis 10 ans	5 105	47,7 %	2 725	2 370
	Total depuis 15 ans	6 485	60,6 %	3 455	3 025
Moyenne du nombre d'immigrants par année depuis 15 ans		432			

Pour mieux connaître la situation de l'immigration primaire et de l'immigration secondaire francophone en Alberta, nous avons analysé les données du Centre d'accueil et d'établissement d'Edmonton pour les années 2004-2005 à 2008-2009. En moyenne, le Centre a accueilli 260 personnes par année, passant de 127 personnes en 2004-2005 à 417 personnes en 2008-2009. Les données ne permettent pas de préciser avec exactitude la provenance des gens, mais il est possible d'estimer de façon raisonnable qu'au moins 50 % des gens qui utilisent ce service font partie de l'immigration secondaire.

Le nombre total de clients desservis a augmenté en flèche durant l'année 2009-2010 et atteignait déjà 408 personnes au 30 septembre 2009. De celles-ci, 261 personnes étaient de nouveaux clients qui utilisaient les services du Centre pour la première fois et 147 étaient des personnes qui avaient déjà utilisé les services du Centre. À cette date, 41 % de ces personnes avaient quitté l'Ontario ou le Québec pour s'installer en Alberta. Il semblerait alors que l'immigration primaire ait augmenté un peu durant cette année, comparativement aux années antérieures. Environ 34 % de ces personnes étaient des réfugiés.

Les proportions qui se dégagent des données du Centre d'Accueil pour les Nouveaux Arrivants Francophones de Calgary sont semblables. Parmi les 123 nouveaux clients immigrants accueillis entre juin 2008 et mars

2009, 60 % venaient du Québec et faisaient donc partie de l'immigration secondaire.

Aux fins de ce rapport, nous concluons qu'à ce jour environ 50 % des immigrants qui se sont installés en Alberta au cours des dernières années font partie de l'immigration secondaire. Cela représente de 200 à 250 personnes environ par année, sur les quelque 400 à 500 immigrants qui s'installent dans la province annuellement. Puisque la cible établie par le plan d'action est de 1 000 immigrants primaires chaque année, nous concluons qu'il sera nécessaire d'augmenter l'immigration **primaire** francophone d'environ 750 à 800 personnes par année, soit une augmentation d'un facteur de 4 ou 5 comparativement au nombre actuel.

Il est évident que cette cible ne sera pas atteinte dès la première année du plan. Il n'est pas possible à ce stade de la réflexion de donner une cible annuelle pour chacune des vingt prochaines années. Les responsables pourraient prévoir une cible qui passerait de quelque 200 immigrants de l'immigration primaire par année en 2010, à quelque 400 par année en 2015, à quelque 600 par année en 2020, et ainsi de suite.

Recommandation 4 :

Que la cible d'environ 1 000 immigrants francophones par année soit atteinte graduellement, en passant d'environ 200 personnes par année en 2010 à 400 par année en 2015, à 600 par année en 2020 et à 1 000 par année à compter de 2025.

8. Partie 5 : Les défis à relever

Trois organismes ont organisé un colloque sur l'intégration des immigrants francophones dans l'Ouest du Canada les 29 février et 1er mars 2008. Il s'agit du Centre d'accueil et d'établissement d'Edmonton, de l'Institut d'études canadiennes de l'Université de l'Alberta et de l'Institut pour le patrimoine de la francophonie de l'Ouest canadien. En août 2008, la firme Évaluation Plus et M. Paulin Mulatris, professeur adjoint au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, ont publié un document intitulé Enquête sur l'immigration francophone en Alberta. En tout, 32 organismes et 190 personnes ont participé à cette étude, par l'entremise de questionnaires écrits et d'entrevues.

Le colloque et l'étude révélaient que la plupart des participants sont d'accord avec les grands objectifs de l'immigration francophone en Alberta. Ils y voient de nombreux avantages puisque les nouveaux arrivants répondent à un besoin de main-d'œuvre, assurent la vitalité de la culture francophone en Alberta, apportent une diversité culturelle et donnent une dimension internationale à la francophonie albertaine.

Le colloque et l'étude révélaient aussi que des défis importants, énumérés ci-après, devront être relevés au cours des prochaines années pour assurer une immigration francophone réussie. Les données statistiques servent à confirmer les conclusions du colloque et de l'enquête.

1. Changements culturels, communauté et diversité : Dans la communauté d'accueil, les immigrants « se frottent » à des personnes aux traits identitaires marqués par une insécurité démographique et culturelle et une résistance à l'inconnu. Le dialogue interculturel sera un défi considérable. Les attentes des immigrants et de la communauté d'accueil ne s'arriment pas nécessairement facilement.

2. L'emploi : L'intégration sur le marché du travail est un défi majeur pour de nombreux immigrants francophones. Des barrières systémiques reliées à la reconnaissance des acquis et compétences et à « l'expérience canadienne » font en sorte que les immigrants francophones, provenant notamment des communautés d'origine africaine, connaissent un taux de chômage et de sous-emploi nettement plus élevé que la moyenne canadienne.

3. L'apprentissage accéléré de l'anglais : La connaissance de l'anglais est une exigence pour vivre et travailler en Alberta. Le défi est d'assurer que les immigrants francophones puissent apprendre l'anglais rapidement pour mieux s'intégrer au marché du travail en Alberta, tout en s'identifiant à la communauté d'accueil francophone et en développant un sens d'appartenance. Ce défi est particulièrement important lorsque l'on considère que 37 % des immigrants francophones venus en Alberta entre 2001 et 2006 ont le français comme seule première langue officielle parlée et 63 % ont le français et l'anglais comme premières langues officielles parlées. L'attachement à la langue française et le vécu face à cette langue peuvent être bien différents dans ces diverses populations.

4. L'école, les jeunes et le personnel scolaire : Les écoles qui accueillent les enfants immigrants vont vivre des défis particuliers. D'abord, le poids proportionnellement élevé des immigrants chez les enfants d'âge scolaire fait en sorte que le système scolaire francophone connaîtra des pressions importantes auxquelles il devra répondre rapidement par des changements. Ces changements doivent s'effectuer dans un système « tricoté serré » au niveau du personnel et des familles. Les membres du personnel scolaire présents au colloque ont indiqué qu'ils se sentent mal préparés et débordés par l'immigration.

5. L'accès à des services d'accueil en français : L'accueil initial est un des facteurs déterminants d'une immigration réussie. Il est nécessaire de bien aiguiller les nouveaux arrivants, notamment vers les services de soutien, l'emploi, les services de santé, le logement, le soutien spirituel et les lieux d'apprentissage de l'anglais. Cela exige des ressources importantes. Ce défi concerne l'accès au financement pour livrer un service d'accueil adéquat. Le **Tableau 9** présente la différence en pourcentage des migrants et d'immigrants pour les communautés francophones et anglophones. Les responsables des services d'accueil francophones devront faire comprendre aux bailleurs de fonds que la communauté francophone reçoit proportionnellement beaucoup plus de migrants et d'immigrants que la communauté anglophone. Cela s'applique pour tous les groupes d'âge compris entre 0 et 44 ans. Le financement devra être accordé en fonction des besoins réels des francophones.

6. Les dynamiques rurales/urbaines et régionales de la communauté francophone : Le **Tableau 11** montre que la population francophone de la ville de Calgary constitue 28,5 % de la population francophone de l'Alberta, mais accueille 48,5 % des immigrants francophones de la province. Les immigrants représentent 27,2 % de la population francophone de la ville.

La population francophone de la ville d'Edmonton constitue 25,1 % de la population francophone de l'Alberta et accueille 31,9 % des immigrants francophones de la province. Les immigrants représentent 20,3 % de la population francophone de la ville.

Les populations francophones des deux grandes villes de la province constituent donc **53,7 % de la population francophone de la province** et accueillent **80,4 % de ses immigrants francophones** (8 600 sur les 10 695). La communauté francophone d'Edmonton a des racines très profondes tandis que la communauté francophone

de Calgary est encore toute jeune. Le défi sera d'assurer que les immigrants francophones arrivant à Calgary puissent « faire communauté » avec les francophones qui y sont déjà installés et les francophones d'ailleurs en province. Cela est particulièrement important puisque la ville de Calgary a attiré un peu plus de 50 % des immigrants francophones dans la province entre les années 2001 et 2006.

Le **Tableau 12** donne les lieux de résidence des immigrants francophones dans les différentes régions de la province. Outre Calgary et Edmonton, les immigrants francophones sont dispersés dans le Nord que le Sud de la province, mais il s'agit de petits nombres.

Tableau 11 - Population francophone de l'Alberta et des villes de Calgary et d'Edmonton, selon le statut d'immigrant et le lieu de naissance

Statut d'immigrant et lieu de naissance	Alberta (48) 21010	Calgary (4806016) CY 00001		Edmonton (4811061) CY 01010	
	PLOP - Français	PLOP - Français	% de la province	PLOP - Français	% de la province
Population totale selon le statut d'immigrant et le lieu de naissance	67 000	19 115	28,5 %	16 835	25,1 %
Non-immigrants	55 485	13 510	24,3 %	13 165	23,7 %
Nés dans la province de résidence	20 935	2 530	12,1 %	5 365	25,6 %
Nés à l'extérieur de la province de résidence	34 550	10 975	31,8 %	7 795	22,6 %
Immigrants	10 695	5 190	48,5 %	3 410	31,9 %
Pourcentage d'immigrants sur population	16,0 %	27,2 %		20,3 %	
États-Unis d'Amérique	245	75	30,6 %	50	20,4 %
Amérique centrale	330	210	63,6 %	80	24,2 %
Antilles et Bermudes	190	100	52,6 %	60	31,6 %
Amérique du Sud	575	285	49,6 %	115	20,0 %
Europe	4 200	2 075	49,4 %	1 070	25,5 %
Afrique	2 875	1 130	39,3 %	1 305	45,4 %
Asie et Moyen-Orient	2 240	1 295	57,8 %	715	31,9 %
Océanie et autres	30	0	0,0 %	10	33,3 %
Résidents non permanents	815	425	52,1 %	255	31,3 %

Tableau 12 - Localités de l'Alberta comptant 15 nouveaux immigrants francophones ou plus – Recensement 2006

Localité	Nombre de nouveaux immigrants ayant le français comme PLOP	% des nouveaux immigrants ayant le français comme PLOP
Alberta (48) 21010	3 035	
Calgary (4806016) CY 00001	1 580	52,1%
Edmonton (4811061) CY 01010	1 000	32,9%
Wood Buffalo (4816037) RGM 00111	105	3,5%
Brooks (4802034) CY 00000	50	1,6%
Red Deer (4808011) CY 00001	35	1,2%
Grande Prairie (4819012) CY 00000	35	1,2%
Lethbridge (4802012) CY 01000	30	1,0%
St. Albert (4811062) CY 00000	30	1,0%
Medicine Hat (4801006) CY 01010	20	0,7%
Strathcona County (4811052) SM 00000	20	0,7%
Lacombe County (4808022) CM 01011	15	0,5%
Beaumont (4811013) T 00000	15	0,5%

9. Partie 6 : Les axes d'action

Le plan propose les axes d'action suivants pour atteindre les cibles proposées tout en tenant compte des défis à relever. Nous rappelons qu'il s'agit d'un plan de 20 vingt ans. Selon notre mandat, nous devons nous en tenir à la recommandation de grands axes d'action à mettre en œuvre. Il ne s'agit donc pas d'un plan opérationnel annuel détaillé. Chacun des éléments suivants constitue donc une recommandation. Sous chacune de ces recommandations, nous proposons des exemples de dossiers ou d'initiatives à mettre en œuvre.

Recommandation 5 :

Le plan d'action recommande la mise en œuvre de cinq axes d'action :

- **Mieux intégrer les immigrants francophones déjà présents en Alberta.**
- **Mettre en place une infrastructure adéquate d'accueil et d'établissement d'immigrants et de réfugiés francophones.**
- **Mettre en place un système d'enseignement de l'anglais langue d'usage pour les immigrants francophones.**
- **Mettre en place les services pour assurer l'enracinement à long terme des immigrants francophones.**
- **Développer le prototype d'une communauté modèle : Calgary.**

Chacun des axes d'action est élaboré dans les sections suivantes.

9.1. Mieux intégrer les immigrants francophones déjà présents en Alberta

L'Alberta a reçu quelque 5 000 immigrants francophones depuis 10 ans. Il est estimé qu'au moins 50 % s'étaient déjà établis ailleurs au Canada avant leur arrivée en Alberta. L'enquête et le colloque ont confirmé les défis vécus tant par les immigrants que les non-immigrants francophones. Nous rappelons que le plan d'action donne des cibles pour l'immigration primaire seulement. Le plan d'action propose d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui arrivent de l'extérieur du Canada pour s'établir directement en Alberta par un facteur de 4 ou 5 sur 20 ans.

Il semble assez évident qu'il sera nécessaire d'assurer une immigration réussie pour les gens déjà présents dans la province avant de déployer des efforts pour en augmenter le nombre, sinon le plan d'action ne fera qu'augmenter les frustrations.

Voici des exemples de dossiers à mettre en œuvre dans cet axe d'action :

- **Instaurer un dialogue communautaire portant sur les incidences de la transformation démographique de la francophonie en Alberta :** Les immigrants déjà sur place doivent sentir qu'ils sont invités à participer activement à la nouvelle francophonie plurielle qui a commencé à naître en Alberta depuis une quinzaine d'années et qui prendra de l'ampleur au cours des vingt prochaines années. Les non-immigrants, pour leur part, doivent aussi participer activement à ce dialogue puisque la nouvelle francophonie en Alberta cause des changements profonds dans les dynamiques et les structures communautaires qu'ils ont connues.
- **Élaborer un message public et le diffuser largement :** Le leadership de la francophonie doit faire connaître les nouvelles réalités et la nouvelle vision de cette francophonie en Alberta. Un tel message permet aux gens de comprendre que la communauté est en voie de transformation et d'embrasser cette transformation. De plus,

les statistiques démontrent clairement que les différentes communautés géographiques ne vivent pas l'immigration de la même façon. À ce jour, il s'agit surtout d'un phénomène urbain. Les expériences ailleurs au Canada laissent présager que le rayonnement de l'immigration en milieux ruraux aura lieu avec un certain décalage dans le temps. Les transformations connues dans les milieux urbains atteindront éventuellement toutes les régions où vivent des francophones en Alberta.

- Dans les conseils scolaires de langue française, élaborer, mettre en œuvre et évaluer une politique qui tiendra pleinement compte de la nouvelle francophonie plurielle en Alberta : Les expériences ailleurs au Canada permettent de comprendre que les enjeux propres à l'immigration convergent tôt au tard vers les systèmes scolaires. Nous recommandons que les conseils scolaires de langue française en Alberta agissent de façon proactive et mettent en œuvre un cadre de politique publique qui deviendra un des piliers du plan d'action en immigration. Un des facteurs les plus importants contribuant à une immigration réussie est d'assurer que les enfants des parents immigrants soient heureux dans le système scolaire.

9.2. Mettre en place une infrastructure adéquate d'accueil et d'établissement d'immigrants et de réfugiés francophones

La phase d'accueil et d'établissement initial commence le jour de l'arrivée de l'immigrant en Alberta. Cette phase dure environ de six douze mois. Après ce temps, on estime que la personne immigrante possède les informations essentielles et a été aiguillée vers les services dont elle a besoin.

Il est essentiel de se rappeler que la communauté francophone poursuit des objectifs précis en matière d'immigration. Son objectif principal est de renforcer les assises démographiques, culturelles, linguistiques et sociales de la francophonie en Alberta. Cet objectif doit tenir compte du climat économique mais l'économie

n'est pas la force motrice du plan d'action puisque la communauté francophone a peu d'influence à cet égard. La force motrice du plan d'action est l'augmentation du capital humain francophone puisque la communauté francophone peut avoir une grande influence à cet égard.

L'accueil initial des immigrants est un des facteurs déterminants du succès du plan d'immigration. Pour atteindre l'objectif communautaire en immigration, il sera nécessaire, dès l'arrivée, que les immigrants sentent qu'un système francophone efficace est en place pour les accueillir et les appuyer dans leur projet individuel et familial.

Les analyses démographiques et des tendances permettent de prévoir les types de services d'accueil et d'établissement initial qui seront nécessaires.

Des 1 000 immigrants francophones que l'on veut attirer en Alberta :

- environ 250 seront des enfants de 0 à 14 ans;
- environ 150 seront des adolescents et de jeunes adultes de 15 à 24 ans;
- environ 550 seront des adultes âgés de 25 à 44 ans;
- environ 50 seront âgés de 45 ans et plus.

De ce total :

- environ 500 s'installeront à Calgary;
- environ 300 s'installeront à Edmonton;
- environ 200 s'installeront ailleurs dans la province.

Il est possible de prévoir les régions d'origine des immigrants. L'inventaire des demandes d'immigration de CIC confirme, comme exemples, qu'environ 50% des demandeurs francophones sont de l'Afrique. Cette donnée, en conjonction avec les tendances récentes en Alberta semblent indiquer que, parmi ces 1 000 immigrants :

- environ 400 seront d'origine africaine;
- environ 300 seront d'origine européenne;
- environ 200 proviendront d'Asie et du Moyen-Orient;
- environ 100 proviendront d'autres régions.

Le plan propose la création d'un guichet unique pour l'accueil et l'établissement initial des immigrants francophones. Le guichet sera unique, mais sera doté de deux points de services principaux, à Calgary et à Edmonton. Ces points desserviront respectivement le Sud et le Nord de la province. À ce stade de la démarche, il est possible de prévoir l'établissement de services satellites dans certaines régions, en fonction du nombre d'immigrants francophones qui pourraient s'installer à l'extérieur de ces deux villes. Il est bien important de comprendre que plusieurs organismes offrent des services aux immigrants francophones en plus des deux centres d'accueil.

À ce jour, les différents organismes offrent des services aux immigrants francophones et chaque organisme peut donner exactement le nombre de personnes servies, mais il n'est pas possible d'obtenir un portrait provincial du nombre d'immigrants francophones qui s'installent en Alberta. Chaque organisme a développé un système de collecte de données de ses clients, pour rendre compte à ses bailleurs de fonds. Le cumul des données de chaque organisme ne donne pas un portrait clair de la situation de l'immigration francophone pour l'ensemble de la province puisque le même immigrant peut s'adresser à différents organismes pour obtenir des services.

Le but du guichet unique est de développer un **système** d'accueil et d'établissement initial pour l'ensemble des immigrants francophones en Alberta qui répondra aux besoins de la communauté. Les responsables des organismes francophones doivent connaître le nombre d'immigrants francophones qui arrivent en Alberta chaque année pour pouvoir planifier les services à offrir. En ce moment, cela n'est pas possible.

Le guichet unique organisera les services suivants :

- Une inscription commune qui sera conçue et utilisée par tous les fournisseurs de services francophones, afin d'éviter à une personne immigrante de devoir toujours répéter les mêmes informations chaque fois qu'elle a recours à un

nouveau service. Cette inscription à la communauté ne remplace pas les inscriptions que chaque immigrant doit compléter pour répondre aux besoins des différents prestataires de services.

- Une évaluation unique des acquis et des compétences des immigrants. Cette évaluation unique sera reconnue par tous les fournisseurs de services francophones, incluant les écoles françaises et le Campus Saint-Jean. Ainsi, tout immigrant francophone ne fera évaluer ses compétences et acquis qu'une seule fois.
- Un service d'orientation unique. Il est essentiel que la personne immigrante reçoive les informations exactes et à jour chaque fois qu'elle discute avec un organisme qui cherche à l'orienter, que ce soit vers le logement, les services de santé, les services gouvernementaux, les services communautaires ou tout autre service.
- L'accueil et l'établissement des réfugiés francophones. Une partie de l'immigration francophone sera composée de personnes réfugiées parrainées par le gouvernement fédéral. Il est impossible d'estimer le nombre de personnes de cette catégorie de nouveaux arrivants puisqu'il varie selon certaines circonstances dans de nombreux pays. Cela dit, on sait que l'Alberta a accueilli 20 434 réfugiés entre 1999 et 2008. Le nombre annuel de réfugiés a fluctué entre 1 532 et 2 574 au cours des années 2000 à 2008 (faits et nombres 2008 – CIC). Selon les statistiques fournies par les centres d'accueil, on remarque qu'un certain pourcentage de ces réfugiés sont francophones. L'accueil et l'établissement des réfugiés parrainés par le gouvernement fédéral présentent des défis, mais aussi des avantages, dont la possibilité de développer des infrastructures d'accueil offrant un plus grand éventail de services.

9.3. Mettre en place un système d'enseignement de l'anglais langue d'usage pour les immigrants francophones

Il va de soi que tous les immigrants francophones devront maîtriser l'anglais pour assurer une immigration réussie en Alberta. Comme bien d'autres francophones en Alberta, les immigrants francophones vivront en français, mais devront gagner leur vie, entièrement ou partiellement, en anglais. En 2006, environ 35 % des francophones de langue maternelle française de 15 ans et plus utilisaient le français **au moins régulièrement au travail**, en plus de l'anglais, mais moins de 5 % utilisaient **uniquement** le français au travail. De même, il va de soi qu'il est nécessaire de garder les immigrants francophones dans l'orbite de la francophonie en Alberta, sans quoi ils pourraient être rapidement intégrés, pour ne pas dire assimilés, à la majorité anglophone.

La communauté francophone doit donc développer la capacité d'enseigner l'anglais aux immigrants francophones puisqu'ils doivent l'apprendre rapidement après leur arrivée en Alberta. Le plan d'action propose que le nouveau collège communautaire francophone en voie de création au Campus St-Jean offre ces cours d'anglais sur le plan provincial.

9.4. Mettre en place les services pour assurer l'enracinement à long terme des immigrants francophones

Les services d'accueil et d'établissement initial cherchent à aiguiller les immigrants dès leur arrivée dans la province. Il faut présumer que les immigrants sont bien aiguillés suite aux services reçus au cours des 6 à 12 mois suivant leur arrivée, qu'ils sont logés adéquatement et qu'ils ont les moyens de répondre à leurs besoins essentiels.

En plus de l'accueil initial, la communauté doit prévoir la mise en place de services pour assurer l'enracinement à long terme des immigrants francophones. Toute une

série de nouveaux services sont nécessaires à cette fin, et ce, dans différentes sphères d'activité. Les cibles en matière d'immigration primaire permettent de prévoir l'ampleur des services qui seront nécessaires.

- Services scolaires : Il faut prévoir l'inclusion d'environ 300 nouveaux élèves chaque année dans les garderies et les systèmes scolaires de langue française.
- Services d'emploi et d'entrepreneuriat : En appliquant le taux de participation de la province aux immigrants francophones, il faut prévoir l'insertion d'environ 600 nouveaux immigrants francophones sur le marché du travail en Alberta chaque année. Le plan de croissance de l'immigration francophone sera en lien étroit avec la capacité du marché à assurer l'insertion de ces immigrants. Considérant la mobilité sur le marché du travail et les changements d'emploi, le nombre actuel de clients utilisant ces services sera plus élevé que le nombre de nouveaux immigrants dans la province puisque des résidents peuvent aussi changer d'emploi.

L'insertion sur le marché du travail, soit dans un emploi ou comme entrepreneur, est la priorité absolue de toute famille immigrante.

Il faut prévoir l'organisation de services importants en employabilité en français sur tout le territoire de la province. Les défis à cet égard sont nombreux. Le plan d'action recommande que la communauté francophone voie à l'organisation de structures pour livrer la pleine gamme des services en employabilité à tous les immigrants francophones sur l'ensemble du territoire de la province qui ces services soient culturellement et linguistiquement appropriés pour les immigrants francophones.

En Alberta, 15 % de tous les francophones sur le marché du travail (âgés de 15 ans et plus) sont propriétaires de leur propre entreprise (6 000 sur 40 000). En appliquant ce taux aux immigrants francophones, le plan prévoit qu'il faudra appuyer chaque année la création de quelque 60 à 100 nouvelles entreprises francophones lancées par des immigrants. La communauté francophone en Alberta est reconnue pour le succès de nombreux entrepreneurs. Le plan d'action propose que le secteur privé francophone en Alberta crée un groupe de travail sur la micro-entreprise des immigrants francophones. De concert avec d'autres partenaires, ce groupe de travail pourrait appuyer les immigrants francophones qui veulent se lancer en affaires.

- Services de santé : Il faut prévoir l'offre de services à 1 000 nouveaux clients francophones chaque année. Environ 40 % seront originaires de pays africains, 30 % de l'Europe, 20 % d'Asie et du Moyen-Orient et 10 % d'ailleurs dans le monde. Les prestataires de services de santé devront prévoir certains services spécialisés pour desservir cette clientèle.
- Formation en compétences culturelles : Les transformations communautaires occasionnées par ce plan d'action seront majeures. Le plan d'action propose l'élaboration de formations en compétences culturelles destinées à la fois aux communautés immigrantes et aux communautés non immigrantes francophones. Une telle formation soutenue est essentielle. L'accent doit être mis notamment sur la richesse qu'offre la diversité à tous les points de vue.

Il est impossible de prévoir les nombres de migrants interprovinciaux qui font aussi partie de l'immigration secondaire, mais les services décrits précédemment s'appliquent aussi à eux. Il faudra trouver des sources supplémentaires de financement pour bien servir cette immigration secondaire.

9.5. Développer le prototype d'une communauté modèle : Calgary

Nous avons vu plus haut que la ville de Calgary accueille à elle seule presque la moitié des immigrants francophones en Alberta. On peut présumer que cette tendance se maintiendra. Les consultations et l'analyse de la documentation ont permis de constater que ces immigrants reçoivent relativement peu de services en français.

Le plan d'action propose une nouvelle vision d'une francophonie plurielle en Alberta, où l'immigration est un des piliers qui contribuent d'une façon importante à l'épanouissement de la communauté. Il sera nécessaire de passer du discours aux actes pour que cette vision devienne une réalité. Il est toujours plus facile d'agir lorsque les gens ont un exemple concret de cette vision devant les yeux.

Le plan d'action recommande donc que la communauté francophone choisisse d'investir les ressources et les énergies nécessaires au cours des prochaines années pour faire de Calgary le prototype de la nouvelle francophonie plurielle envisagée pour l'ensemble de la province. Une telle initiative a de bonnes chances de réussite puisqu'elle aurait lieu sur un territoire délimité et avec une population donnée. Les gens concernés pourraient tester différents modèles et des approches variées afin de déterminer ce qui est le plus approprié pour répondre adéquatement aux besoins.

10. Partie 7 : La gouvernance de l'initiative

Les expériences vécues ailleurs au Canada confirment qu'il est essentiel que la communauté francophone se dote de mécanismes pour gouverner les initiatives en immigration francophone. Différents modèles existent déjà; en voici trois :

- En Ontario, il n'y a pas de mécanisme communautaire provincial. Les différentes régions se sont dotées récemment de réseaux régionaux en immigration qui agissent comme forums pour rassembler et coordonner les efforts des différents acteurs concernés. Selon certains chefs de file, l'absence d'un mécanisme communautaire provincial limite cependant les actions auprès de la province.
- Au Manitoba, la Société franco-manitobaine dirige l'initiative en immigration et a créé l'Accueil francophone, qui livre les services. Les chefs de file ont indiqué en 2007 qu'ils évalueraient cette approche en 2012. Les témoignages à ce jour semblent indiquer que cette approche fonctionne très bien. Il faut noter que l'immigration francophone se borne à un territoire limité au Manitoba, soit principalement à l'intérieur de la grande ville de Winnipeg.
- En Saskatchewan, la communauté s'est dotée du Réseau provincial en immigration (RPI). Le RPI rassemble tous les acteurs concernés sur le plan provincial pour orienter les approches en immigration. Ses décisions sont prises par consensus. L'Assemblée communautaire fransaskoise assure les services de secrétariat et de coordination du RPI.

Le plan d'action propose les mécanismes de gouvernance qui suivent pour l'initiative de l'immigration francophone en Alberta. Ces mécanismes sont fondés sur les acquis antérieurs et sur les propos tenus lors des consultations, de même que sur les analyses de la documentation.

Une immigration réussie fait appel à de nombreux organismes. Les expériences vécues ailleurs permettent de confirmer qu'un processus directif par lequel un organisme cherche à imposer des actions à d'autres ne fonctionne pas en immigration, pas plus d'ailleurs que dans d'autres domaines. Chaque organisme est autonome dans sa sphère d'activité et chaque organisme dûment structuré dispose de ses propres processus décisionnels. Cela dit, il est tout de même nécessaire que des décisions soient prises pour appuyer une immigration réussie.

L'approche proposée pour la gouvernance de la Stratégie 2030 est fondée sur quatre principes :

- tous respectent l'autonomie des organismes dûment constitués;
- les actions en immigration mises en œuvre par les organismes francophones s'inscrivent à l'intérieur d'un cadre provincial qui a fait l'objet d'un consensus communautaire;
- les décisions opérationnelles en immigration sont prises au plus bas niveau possible; il s'agit du principe de la subsidiarité;
- la simplicité;

La mise en œuvre du plan d'action conduira à une immigration primaire francophone en nombres importants dans la province. Les modalités de gouvernance que nous proposons devront être évaluées et ajustées au besoin par période de cinq ans, pour tenir compte de l'évolution de l'initiative et des besoins futurs en matière de gouvernance.

Recommandation 6 :

Que le conseil d'administration de l'ACFA soit désigné responsable de la mise en œuvre de la Stratégie 2030

Raisonnement : Le plan d'action en immigration est fondé sur la prémisse que la communauté francophone en Alberta développera quatre grands axes stratégiques pour appuyer son épanouissement au cours des années à venir, soit une grande stratégie pour les familles francophones, une grande stratégie pour les familles interlinguistiques, une grande stratégie pour appuyer l'immigration francophone et une grande stratégie qui cible la majorité anglophone.

L'ACFA est le porte-parole de l'ensemble de la francophonie en Alberta. Le plan d'action propose qu'à ce titre, l'ACFA soit responsable de la mise en œuvre de l'axe stratégique en immigration puisque cet axe est une partie indissociable du plan global de la francophonie. Les grandes orientations en immigration auront des effets sur les autres grands axes d'action et vice versa.

Il revient à l'ACFA de créer les processus communautaires qui permettront d'atteindre des consensus élargis en matière d'immigration francophone en Alberta. Ces consensus seront formalisés par des résolutions qui seront adoptées durant la tenue des forums délibérants appropriés de l'ACFA. Ces forums sont les seuls endroits prévus où auront lieu des votes collectifs communautaires pour orienter l'immigration francophone en Alberta.

Recommandation 7 :

Que l'ACFA appuie le fonctionnement d'un groupe de travail nommé Comité 2030 dont les organismes membres seront responsables de la mise en œuvre de plans d'action propres à l'immigration, à l'intérieur de leurs sphères d'activité respectives.

Raisonnement : Le plan d'action propose de créer un groupe de travail qui sera mandaté pour mettre en œuvre les actions nécessaires à la réalisation de la Stratégie 2030 en immigration, d'où le nom Comité 2030. Ce comité devra rassembler des représentants des organismes qui œuvrent en immigration ainsi que des représentants des différents organismes qui auront un rôle direct à jouer dans la mise en œuvre

d'activités en immigration, même si leur mandat ne se limite pas à l'immigration. On peut penser, à titre d'exemples, à la Fédération des conseils scolaires francophones, au Campus Saint-Jean, aux responsables des services d'employabilité et d'entrepreneuriat et aux services de santé, aux représentants des régions et des communautés immigrantes, en plus des deux centres d'accueil et d'établissement.

Le mandat du Comité 2030 est de rassembler autour de la même table les organismes qui doivent s'entendre pour assurer une immigration francophone réussie. Le Comité 2030 est la jonction stratégique permettant aux organismes francophones d'agir à l'intérieur du cadre provincial et d'agencer leurs plans en matière d'immigration avec ceux des autres organismes. Les membres du Comité 2030 doivent être des personnes appartenant au niveau décisionnel des organismes qu'elles représentent. Ce comité devra travailler de près avec les différents bailleurs de fonds pour assurer l'harmonisation des initiatives. Le Comité 2030 n'est pas constitué en société. Il s'agit d'un groupe qui fonctionnera par consensus. L'ACFA fournira les services de secrétariat au Comité 2030. La présidente ou le président de la FCFA siègera à ce comité.

Le Comité 2030 devra aussi avoir le mandat d'évaluer et de faire rapport périodiquement au conseil d'administration de l'ACFA sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie 2030. Le Comité 2030 sera responsable de préparer des recommandations d'action après chaque évaluation. Idéalement, le Comité 2030 mandatera des firmes expertes neutres pour mener les évaluations. Il sera nécessaire de construire un cadre d'évaluation et de mesure du rendement lorsque le plan d'action sera adopté. Cet exercice précisera les résultats visés par période de cinq ans ainsi que les indicateurs de rendement qui serviront à mesurer les progrès accomplis.

Le Comité 2030 aura aussi le mandat de proposer les stratégies de communication qui seront nécessaires auprès de la communauté francophone et du public

en général. Selon la nature des communications envisagées, ces stratégies seront implantées par les organismes eux-mêmes ou par l'ACFA.

La question du recrutement d'immigrants francophones ne fait pas l'objet d'une recommandation dans le plan d'action puisque l'Alberta est déjà un pôle d'attraction important pour les immigrants en général. L'immigration réussie d'immigrants francophones déjà sur place est la meilleure stratégie de recrutement de nouveaux immigrants francophones. Il est raisonnable de prévoir que la communauté aura à se pencher sur la question du recrutement d'immigrants francophones à un certain moment dans l'avenir. Cet enjeu fera partie des discussions que devra mener le Comité 2030 en temps opportun.

Nous avons étudié la possibilité de désigner un groupe quelconque qui pourrait agir à titre de porte-parole de l'immigration francophone en Alberta. Nous avons décidé de ne pas recommander une telle approche pour deux raisons.

D'abord il y a plusieurs groupes qui œuvrent déjà en immigration francophone en Alberta. Comment serait-il possible de choisir un de ces groupes sans offusquer les autres?

L'autre option serait de constituer un nouveau groupe, formé de tous les groupes actuels, qui pourrait jouer le rôle de porte-parole de l'ensemble. Ce scénario présente deux difficultés majeures. D'une part tous les organismes ont déjà des structures décisionnelles. Il leur serait difficile de céder leur autonomie et de permettre à un autre groupe dont ils sont membres de leur imposer des décisions. Dans certains cas il leur serait impossible de céder leur pouvoir de décision. À titre d'exemples, les conseils scolaires doivent respecter la loi scolaire et les décisions se prennent par les conseillères et conseillers scolaires réunis en conseil. D'autre part, un organisme dûment constitué exige un conseil d'administration, une administration et un personnel. Les fonds à cette fin seraient soustraits des

fonds disponibles pour l'établissement et l'inclusion des immigrants. Ce sont pour ces raisons notamment que nous recommandons la création du Comité 2030. Il s'agit d'un mécanisme de coordination dans lequel chacun garde son autonomie mais qui permet les échanges nécessaires pour arrimer les efforts de chacun.

11. Conclusion

Le plan d'action proposé en est un d'envergure. Augmenter l'immigration primaire francophone par un facteur de 4 ou 5 est un défi de taille. Le plan est d'autant plus audacieux sachant que l'immigration francophone constitue un des quatre piliers stratégiques que doit mettre en œuvre la communauté francophone pour assurer son épanouissement au cours de la prochaine génération.

Depuis un certain temps, les médias canadiens présentent de nombreux reportages sur les défis posés par l'immigration, mais aussi sur l'importance de celle-ci pour la prospérité future du Canada. Les mêmes arguments s'appliquent aux communautés francophones en situation minoritaire.

Le nouveau capital humain offert par l'immigration francophone est une source de diversité et d'enrichissement à tous les niveaux et un des facteurs les plus importants contribuant à l'épanouissement de ces communautés.

L'hypothèse sur laquelle repose le plan d'action est la suivante : les immigrants et non-immigrants francophones en Alberta doivent bénéficier de part et d'autre de l'immigration. Les immigrants francophones ont des avantages stratégiques et économiques à s'intégrer au Canada par l'entremise de la communauté francophone minoritaire en Alberta. Par exemple, immigrer en Alberta est une excellente façon pour les nouveaux arrivants d'assurer le bilinguisme pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Les non-immigrants francophones ont des avantages stratégiques et économiques à « faire communauté » avec des gens dynamiques venant de tous les coins de la planète. Les opportunités économiques, culturelles et sociales que cela offre sont nombreuses.

Ce plan d'action se termine sur une note optimiste. Les consultations ont permis de voir que malgré les défis ponctuels qui se présentent, un nombre important de chefs de file sont très engagés envers l'immigration francophone et veulent investir leurs énergies dans des initiatives porteuses. Cela inspire confiance dans la réussite de ce plan.

ANNEXE

Réponse du Conseil d'administration provincial de l'ACFA aux recommandations reliées à l'immigration et à la construction d'une communauté plurielle

Rétroaction sur l'énoncé de vision

Énoncé de vision original

La francophonie de l'Alberta constitue une communauté inclusive, c'est-à-dire une communauté au sein de laquelle tous les francophones peuvent s'épanouir en français. Est francophone celui ou celle qui s'exprime en français et veut contribuer à la vie en français en Alberta. Nécessairement pluraliste, cette communauté évoluera selon un processus interculturel vers des buts de transculturalité. Cette nouvelle orientation nécessite la mise sur pied d'un projet de construction communautaire (projet 2030) pour lequel l'ACFA, à titre d'organisme porte-parole, assurera le rôle de chef de file (leadership) (facilitateur).

Énoncé de vision adopté par le Conseil d'administration provincial de l'ACFA en novembre 2010

La francophonie de l'Alberta constitue une communauté inclusive, c'est-à-dire une communauté au sein de laquelle tous les francophones peuvent s'épanouir en français et tous les francophiles sont valorisés. Nécessairement pluraliste, cette communauté évolue selon un processus interculturel vers la transculturalité, tout en valorisant ses acquis historiques. Cette nouvelle orientation nécessite la mise sur pied d'un projet de construction communautaire pour lequel l'ACFA, à titre d'organisme porte-parole, assurera les rôles de leadership et de rassembleur.

Après une révision de l'énoncé de vision et des recommandations du rapport Bisson, le CA provincial de l'ACFA a apporté les réponses suivantes aux recommandations. Le tableau suivant résume les modifications recommandées.

Recommandations du rapport Bisson	Recommandations du CA provincial de l'ACFA
<p><u>Recommandation 1 :</u> Que la communauté francophone s'inscrive dans un processus conscient à long terme qui vise à renforcer par l'immigration le poids démographique proportionnel de la francophonie en Alberta.</p>	<p><u>Recommandation A :</u> Que la communauté francophone s'inscrive dans un processus conscient à court, à moyen et à long terme qui vise à renforcer par l'immigration le poids démographique proportionnel de la francophonie en Alberta.</p>
<p><u>Recommandation 2 :</u> Que l'ACFA engage un processus de dialogue en vue de développer un énoncé de valeurs en matière d'immigration qui reflétera les réalités, les croyances et les aspirations de toutes les diverses populations francophones de l'Alberta. Cet énoncé décrira les conditions propices à la pleine inclusion de ces populations francophones au sein d'un espace francophone, interculturel et solidaire, afin qu'elles soient une part intégrante des sociétés albertaine et canadienne.</p>	<p><u>Recommandation B :</u> Que l'ACFA s'engage dans la construction d'une communauté francophone plurielle et interculturelle, d'en faire sa vision et sa priorité et de véhiculer cette vision de toutes les façons possibles à partir d'un énoncé de valeurs. Cet énoncé décrira les conditions propices à la pleine inclusion de ces populations francophones au sein d'un espace francophone, interculturel et solidaire, afin qu'elles soient une part intégrante des sociétés albertaine et canadienne.</p>
<p><u>Recommandation 3 :</u> Que la communauté francophone se fixe l'objectif de recevoir, d'installer et d'enraciner environ 1 000 immigrants francophones en Alberta chaque année, provenant de la catégorie immigration primaire, et ce, au moins pour les vingt prochaines années.</p>	<p><u>Recommandation C :</u> Que la communauté francophone vise le recrutement de francophones d'ailleurs (immigration primaire et secondaire) afin d'assurer une contribution positive à la vitalité démographique de la francophonie albertaine.</p>
<p><u>Recommandation 4 :</u> Que la cible d'environ 1 000 immigrants francophones par année soit atteinte graduellement, en passant d'environ 200 personnes par année en 2010 à 400 par année en 2015, à 600 par année en 2020 et à 1 000 par année à compter de 2025.</p>	

Recommandations du rapport Bisson

Recommandation 5 :

Le plan d'action recommande la mise en œuvre de cinq axes d'action en immigration et donne des exemples de dossiers à implanter sous chaque axe.

Axe 1 : Mieux intégrer les immigrants francophones déjà présents en Alberta.

Axe 2 : Mettre en place une infrastructure adéquate d'accueil et d'établissement d'immigrants et de réfugiés francophones.

Axe 3 : Mettre en place un système d'enseignement de l'anglais langue d'usage pour les immigrants francophones.

Axe 4 : Mettre en place les services pour assurer l'enracinement à long terme des immigrants francophones.

Axe 5 : Développer le prototype d'une communauté modèle : Calgary.

Recommandation 6 :

Que le Conseil d'administration de l'ACFA soit désigné responsable de la mise en œuvre de la Stratégie 2030.

Recommandation 7 :

Que l'ACFA appuie le fonctionnement d'un groupe de travail nommé Comité 2030 dont les organismes membres seront responsables de la mise en œuvre de plans d'action propres à l'immigration, à l'intérieur de leurs sphères d'activités respectives.

Recommandations du CA provincial de l'ACFA

Recommandation D :

Le plan d'action recommande la mise en œuvre de cinq axes d'action en immigration et donne des exemples de dossiers à implanter sous chaque axe.

Axe 1 : Mieux intégrer les francophones issus de l'immigration déjà présents en Alberta.

Axe 2 : Mettre en place une infrastructure adéquate d'accueil et d'établissement d'immigrants et de réfugiés francophones en collaboration avec les partenaires et les porteurs de dossiers.

Axe 3 : Mettre en place un système d'enseignement de l'anglais langue d'usage pour les immigrants francophones.

Axe 4 : Mettre en place les services pour assurer l'enracinement à long terme des francophones issus de l'immigration.

Axe 5 : Développer un modèle innovateur et durable de développement communautaire à Calgary où l'ACFA, en sa qualité de porte-parole, agit comme facilitateur et rassembleur.

Recommandation E :

Que le Conseil d'administration provincial de l'ACFA soit désigné responsable de la mise en œuvre d'une Stratégie 2030, qui englobera quatre volets (immigration, francophonie, exogamie, anglophonie).

Recommandation F :

Que l'ACFA appuie le fonctionnement d'un réseau qui sera responsable de la mise en œuvre des plans d'action propres à l'immigration. Chaque organisme-membre contribuera au succès de l'immigration francophone à partir de leurs sphères d'activités respectives.



Secrétariat provincial de l'ACFA

8627 rue Marie-Anne-Gaboury
Pavillon II, Bureau 303
Edmonton, Alberta T6C 3N1

T 780 466-1680

F 780 465-6773

www.acfa.ab.ca

acfa@acfa.ab.ca

